

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	3 (1893)
<b>Artikel:</b>	Le trésor du Pas-de-l'échelle
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-171912">https://doi.org/10.5169/seals-171912</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

## TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

---

Les lecteurs de l'ancien *Bulletin de la Société suisse de Numismatique* se souviennent sans doute que dans un des derniers numéros de cette publication (1) j'ai parlé d'une découverte importante de deniers de l'évêché de Genève, qui venait d'être faite près de cette ville, au mont Salève, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle, et qu'après avoir fait l'historique de cette trouvaille et rendu compte d'une manière sommaire et curieuse des principaux faits qui s'y rapportaient et des premières déductions qui semblaient en découler, j'annonçais une description plus complète, faite à loisir, de ce trésor. Je tiens aujourd'hui ma promesse.

Le mot trésor est ici parfaitement à sa place : c'en est un, non seulement au point de vue matériel et métallique, car une collection de plusieurs centaines de pièces d'argent trouvées en terre, ayant une valeur vénale considérable, mérite certainement cette appellation ; mais c'est un trésor surtout au point de vue de la science numismatique ; on a trouvé réunies en un nombre étonnant d'exemplaires et de variétés différentes des pièces qui n'étaient jusqu'alors représentées dans quelques médailliers, les unes que par un petit nombre de spécimens, d'autres par un seul ; d'autres enfin étaient absolument

(1) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, XI<sup>e</sup> année, p. 46 et suivantes.

inconnues, non seulement inconnues mais inattendues, c'est-à-dire dont on n'aurait jamais songé à supposer l'existence possible.

Ayant déjà raconté assez longuement dans le *Bulletin* l'histoire de la découverte de notre trésor, je me borne-rai maintenant à en résumer les traits principaux en laissant de côté la partie anecdotique de cette curieuse affaire.

La découverte a eu lieu, comme toujours par l'effet du hasard, le 11 août 1892. L'endroit s'appelle dans la contrée la Grotte des Faux-monnayeurs ; c'est une excavation naturelle, probablement agrandie par la main de l'homme, qui se trouve au bas d'une paroi de rochers du mont Salève, commune d'Etrembières, en Savoie, à quelques pas du sentier du Pas-de-l'Échelle qui tend de Veyrier, village genevois, à celui de Monnetier, situé entre les deux Salèves. D'après la tradition, cette grotte aurait été autrefois un repaire de malfaiteurs, ce qui n'a rien que de probable. En cet endroit, il n'y a pas de passage et l'on n'y parvient même qu'avec assez de peine; on y avait installé l'an dernier une forge provisoire en vue du percement d'un tunnel. La cachette était une simple cavité rectangulaire creusée dans la terre à la profondeur de quelques décimètres, flanquée et couverte de pierres brutes. Il convient de noter que le terrain calcaire, protégé par d'immenses rochers du côté du midi, d'où vient le plus souvent la pluie dans notre région, est extrêmement sec, ce qui a été favorable à la bonne conservation des monnaies, quoiqu'elles ne fussent renfermées dans aucun récipient.

Les pièces trouvées étaient, autant qu'on peut le savoir, au nombre de 1000 à 1200, dont 8 à 900 ont été conservées ; la présente étude porte sur près de 600 exemplaires qui ont passé entre nos mains.

Dans ce nombre il y avait un denier de l'archevêché de Vienne (en Dauphiné) et un de l'évêché de Lausanne ;

ce dernier, postérieur de deux à trois siècles, a dû se trouver là par hasard plus près de la surface (1). Tout le reste appartient au monnayage de l'évêché de Genève. A ce point de vue, le cas est curieux et voici les réflexions qu'il m'inspirait il y a quinze mois et que je crois devoir reproduire textuellement parce que je n'ai rien à retrancher ni à ajouter à mon appréciation de la première heure : « Presque toujours, pour ne pas dire toujours, « un trésor enfoui en terre ou muré dans un bâtiment, « se compose de pièces de différentes valeurs et provenant de pays différents ; le plus grand nombre des pièces appartient à la contrée, petite ou grande, où la trouvaille a eu lieu, d'autres aux souverainetés voisines, d'autres enfin à des pays plus éloignés, et ce sont les moins nombreuses. Pourtant, cela n'est pas constant ; on a vu plusieurs fois, entre autres dans nos environs, des collections de ce genre où dominaient les pièces de pays étrangers assez lointains. Mais, ce que l'on n'a jamais vu, du moins à ma connaissance, c'est une trouvaille composée exclusivement du numéraire d'une seule contrée. S'il était permis d'en conclure quelque chose quant à l'origine du trésor du Pas-de-l'Échelle, je serais tenté de penser que c'était le produit du vol d'une caisse publique, ce qui donnerait raison à la tradition populaire. En effet, à cette époque-là, les particuliers acceptaient et donnaient en payement des espèces étrangères, d'autant plus qu'à lors dans toute la chrétienté occidentale on n'avait que les deniers et les oboles qui ne différaient pas beaucoup en poids et en titre d'un pays à l'autre ; les souverains seuls pouvaient exiger qu'on les payât avec leur propre numéraire..... »

(1) Cette supposition est confirmée par le fait que des recherches et fouilles subséquentes, faites dans le terrain environnant, ont mis au jour, en plusieurs fois, un certain nombre de pièces de différentes époques et de provenances assez variées qui indiquent que cette localité était habitée ou fréquentée au moyen âge.

«..... En second lieu, je remarque qu'il ne se trouve  
« que des deniers et pas une seule obolé et j'avoue ne  
« pas pouvoir m'expliquer ce fait absolument insolite.  
« Les oboles étaient beaucoup moins nombreuses que  
« les deniers dans la circulation, mais on en trouve cou-  
« ramment dans les trésors. Peut-être les considérait-on,  
« pour les affaires officielles, comme des quantités né-  
« gligeables et ne les acceptait-on pas dans les caisses  
« publiques ; peut-être aussi n'en avait-on pas frappé  
« depuis longtemps, pour une cause ou pour une autre,  
« à l'époque où notre trésor a été confié à la terre. »

Quelle était cette époque ? On ne peut la fixer que d'une manière très approximative. En anticipant sur ce qui sera exposé dans la troisième partie de ce travail, qui traitera des deniers à la légende *Sanctus Petrus*, je puis dire dès à présent que les dernières en date de ces pièces, celles qui sont en grand nombre et à fleur de coin, ont été frappées, selon moi, à une époque où la taille des monnaies d'après le marc de Troyes venait d'être introduite à Genève, c'est-à-dire dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, probablement plus près de 1150 que de 1100.

Par la découverte du Pas-de-l'Échelle, une lacune très importante du monnayage genevois se trouve comblée, mais dans des circonstances un peu particulières ; nous avons sous les yeux les monuments métalliques eux-mêmes, mais il nous manque les documents écrits pour les classer ; en effet, les pièces dont je vais parler remontent à une époque où les textes font entièrement défaut ; les plus récentes sont certainement antérieures, comme nous venons de le dire, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle et la première charte qui donne des renseignements, encore bien incomplets, sur le numéraire épiscopal genevois, ne remonte pas plus haut que 1191. L'histoire politique même de notre diocèse à cette époque-là est extrêmement mal connue, en sorte que l'on se meut ici dans les ténèbres et qu'on éprouve la plus grande diffi-

culté à s'orienter et que la plus extrême prudence est nécessaire ; quand notre maître à tous, le regretté Morel-Fatio, a entrepris l'étude des monnaies de l'évêché de Lausanne, il avait au moins quelques textes à sa disposition, pour les parties de cette période qui ont fait l'objet de ses publications ; à combien plus forte raison donc devons-nous hésiter à nous avancer sur un terrain inconnu quand tout document écrit nous manque complètement !

Nous devrons donc nous borner à exposer les faits tels qu'ils se présentent. Dans notre communication provisoire de septembre 1892, nous avons émis certaines hypothèses pour expliquer certaines particularités de la découverte faite au Pas-de-l'Échelle ; peut-être avons-nous été trop loin et nous sommes-nous trop hâté et déjà nous avons dû modifier nos vues sur quelques points. Nous voulons donc, cette fois-ci, procéder un peu autrement : sans nous interdire absolument de faire des suppositions sur les circonstances générales, politiques et autres, qui expliqueraient la succession des différents types des deniers qui composent le trésor du Pas-de-l'Échelle, nous les donnerons pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour de simples conjectures qui pourront plus tard être confirmées ou démenties par des découvertes d'autres trésors ou de textes manuscrits ; nous mettons plus d'importance au groupement des pièces elles-mêmes en un certain nombre de catégories établies d'une manière objective ; ce classement pourra être modifié plus tard, en une certaine mesure, mais les traits principaux en resteront parce qu'il aura été fondé sur des faits et non sur des théories. Ce à quoi nous attachons le plus de prix, c'est la constatation des faits eux-mêmes, c'est-à-dire la description conscientieuse des pièces ; nous y avons mis tous nos soins et là au moins nous sommes sûrs de ne pas avoir travaillé en vain parce que ces descriptions auront au moins le mérite de l'exactitude et, quoi qu'il

arrive, pourront toujours servir de matériaux pour des études ultérieures.

Nous croyons donc utile de commencer par expliquer la marche suivie. La première question que nous nous sommes posée, c'a été de savoir jusqu'où il fallait pousser la multiplication des espèces et des variétés, c'est-à-dire jusqu'à quel point deux exemplaires doivent différer pour mériter d'être décrits à part et de porter des numéros différents. Les auteurs varient beaucoup en pareil cas. Pour nous, voici le critère qui nous a guidé : il ne suffit pas que deux pièces, du reste à peu près pareilles, présentent un aspect légèrement différent parce qu'à un exemplaire, la frappe ayant été plus ou moins forte qu'à l'autre, le coup de marteau ayant porté inégalement sur les différents points de la surface, le flan ayant été plus ou moins régulier, etc., tel détail visible sur l'un ne l'est pas sur l'autre, tel jambage semble et est réellement plus long ou plus large, tel trait du dessin ou tel caractère de la légende en touche un autre ou en est séparé par un intervalle ; pour nous, il faut que l'examen attentif des deux pièces nous donne la conviction qu'il a été employé pour les frapper deux coins différents, au moins pour une des faces (<sup>1</sup>) ; en outre, il faut que ces différences de coin, constituant des variétés que nous séparrons, puissent être indiquées d'une manière précise ; nous ne suivrons pas Haller qui, après avoir décrit une pièce, en signale une variété sous le numéro suivant en disant tout bonnement : *etwas in der Gravüre verschieden*, ou Lohner qui dit que telle lettre ou tel chiffre est plus grand que dans la variété précédente ; il faut que la différence puisse être exprimée de telle sorte qu'on soit à même de reconnaître la variété qu'on veut déterminer sans qu'on ait les autres en même temps sous les yeux

(1) Nous disons : pour une des faces, parce qu'il arrive souvent, nous le verrons plus loin, qu'à un même avers correspondent deux ou plusieurs revers différents, plus rarement qu'un même revers serve pour plusieurs avers.

et sans l'aide d'une planche. Nous avons donc commencé par distribuer toutes nos pièces en un certain nombre, très considérable, d'espèces ou de variétés, comme l'on voudra, que nous avons numérotées ; après quoi nous avons réparti les variétés en groupes représentant à peu près ce que sont les genres en botanique : nous les avons appelés des types ; puis ces types, nous les avons réunis en un plus petit nombre de classes, et celles-ci à leur tour en trois grandes subdivisions : 1<sup>o</sup> deniers au nom de Frédéric ; 2<sup>o</sup> deniers sans nom d'évêque — on les appelle anonymes — avec le nom et la tête de saint Maurice, et, 3<sup>o</sup> deniers anonymes avec le nom et la tête de saint Pierre.

Toute cette répartition a été faite en ne se basant que sur l'empreinte elle-même, sans tenir compte pour le moment du poids de la monnaie ni de la qualité du métal ; après quoi nous avons passé aux pesées pour voir si les pièces que nous avions réunies à cause de la similitude des légendes ou des figures se ressemblaient aussi au point de vue de la taille : en effet c'est le propre d'une bonne division naturelle de résister à l'épreuve d'un critère autre que celui dont on s'est servi pour l'établir. Nous avons été extrêmement heureux de trouver que les grandes catégories que nous avions établies d'après les légendes, etc., correspondaient en somme avec celles qui étaient basées sur le poids, sauf pourtant deux exceptions qui se sont expliquées plus tard.

Nous avons été plus loin : nous avons cherché si les deniers que nous avions séparés d'après les données concordantes de leurs empreintes et de leurs poids ne se distinguaient pas aussi par leurs titres et nous avons fait faire de nombreux essais. Malheureusement, pour ce faire, force était de s'adresser à des tiers et nous avons le regret de devoir dire que nous avons été entièrement déçu : les résultats qui nous ont été fournis par les personnes que nous avons chargées des essais nous

inspirent si peu de confiance que nous ne pouvons absolument pas nous en servir pour prouver ou chercher à prouver quoi que ce soit (1).

(1) Depuis longtemps déjà nous étions mécontent des essais que nous faisions faire par des essayeurs-jurés officiels procédant par la méthode de la coupellation ; tout en admettant que ces quasi-fonctionnaires ont été institués dans un but tout autre que celui des recherches auxquelles nous nous livrons et que pour les besoins de l'industrie on peut se contenter d'une approximation moindre que s'il s'agit de science, nous avions été frappé de trois circonstances : 1<sup>e</sup> d'abord des essais de monnaies du moyen âge dont le titre officiel nous était connu par les ordonnances donnaient des titres supérieurs de beaucoup — 100 millièmes et davantage — à ceux que nous nous attendions à trouver : le contraire ne nous eût pas étonné à cause de la tolérance sur le titre (le remède en loi comme on disait) qui en fait était pratiqué au profit des maîtres, c'est-à-dire dans le sens de la diminution de la bonté de l'alliage, étant donné surtout ce que nous savons de la mauvaise foi, allant jusqu'à la criminalité, d'un trop grand nombre des officiers des monnaies ; 2<sup>e</sup> des fragments d'une même pièce essayés par deux maisons différentes également réputées, nous donnaient des différences allant jusqu'à 20 millièmes ; enfin, 3<sup>e</sup> quand nous faisions essayer des monnaies des temps modernes dont le titre devait être connu des personnes que nous employions soit par des essais antérieurs, soit par les ouvrages spéciaux, soit même par la notoriété publique, on nous fournissait le chiffre exact jusqu'au millième, c'est-à-dire le chiffre théorique, tandis que dans la réalité des choses ces pièces-là s'en écartent toujours un peu : c'est ainsi que les pièces de 5 fr. du commencement du siècle ne sont pas à 900 millièmes, mais généralement un peu au-dessous. Mû par ces considérations, nous avons décidé de faire essayer par la voie humide, c'est-à-dire en définitive, analyser un certain nombre de deniers du Pas-de-l'Echelle parce que nous désirions donner au présent travail toute l'exactitude possible ; à cet effet la maison Paul Strehlin et Cie a mis à notre disposition, avec un empressement très méritoire, un certain nombre de ces pièces dont quelques unes étaient invendables, mais dont les autres, plus de trente, représentaient une valeur marchande de plusieurs centaines de francs. Après renseignements pris nous nous sommes adressé à un chimiste de notre ville qui aurait pu, travaillant sur 40 à 50 centigrammes de métal pour chaque analyse, nous fournir un résultat exact à 1 millième près. Mais quel n'a pas été notre désappointement ! Voici comment les choses se sont passées et nous ne croyons pas abuser de l'attention et de la patience du lecteur, mais au contraire faire quelque chose d'utile et d'instructif en racontant par le menu nos tribulations.

En même temps que nous remettons à notre chimiste les pièces choisies nous en coupions un certain nombre dont une moitié lui était livrée et le reste partagé en deux fragments pour être essayé par les méthodes usuelles par quelques maisons de Genève et d'autres villes suisses : notre but n'était pas tant de contrôler le travail du chimiste que de nous faire une idée de l'exactitude que l'on peut attendre des essayeurs-jurés en comparant leurs chiffres avec ceux des essais par voie humide présumés exacts. Voici le tableau de ces opérations. Nous prions de vouloir bien remarquer que les numéros ci-dessous ne sont pas ceux que les pièces porteront dans notre description détaillée des espèces, mais ceux, allant de 1 à 36, des pièces sacrifiées :

Numéro	Essayeur A	Essayeur B	Essayeur C	Voie humide
34	—	620	614	639
35	655	631	—	863
36	700	—	688	733

Tout compte fait cela n'allait pas encore trop mal pour les n° 34 et 36 : les résultats obtenus par les essayeurs-jurés concordaient entre eux d'une manière acceptable et si leur moyenne était sensiblement inférieure au chiffre donné par la voie humide, nous pensions que cela tenait à des raisons techniques, inhérentes aux procédés employés, que nous ne connaissions pas et sur lesquelles nous nous réservions de nous renseigner une fois auprès de personnes compétentes. Mais pour le n° 35 l'écart était par trop fort et en présence de l'accord remarquable entre MM. A et B nous nous demandâmes s'il ne s'était pas glissé un lapsus calami dans le relevé des nombres faits par le chimiste et s'il ne fallait pas lire 665. Nous l'interpellâmes donc à ce sujet et il voulut bien nous répondre qu'en effet ce n'était pas 863 (exactement 864,84 que portait son bordereau) mais 673,32 qu'il fallait lire et que l'erreur s'était produite en dictant les chiffres. Cette réponse ne me satisfaisait qu'à moitié parce que l'erreur portait sur tous les chiffres du nombre et sur les décimales et qu'il ne se trouvait dans tout le bordereau aucune valeur qui eût pu être dictée à la place de celle qu'il fallait ; je fis remarquer que puisqu'il se trouvait une erreur de cette importance pour une des pièces il pouvait fort bien s'en être glissé d'autres, du même genre, pour d'autres numéros, sur quoi le chimiste m'assura qu'il avait vérifié les autres chiffres d'après ses registres au reçu de

Maintenant entrons en matière. Pour les descriptions qui vont suivre, je me suis demandé s'il convenait, pour rendre les différentes formes des lettres, d'employer une grande variété de caractères d'imprimerie, outre ceux qui se trouvent dans toute typographie bien montée, notre société en possède un très grand nombre. Mais il y aurait eu à procéder ainsi une affectation d'exactitude qui aurait été démentie par l'imperfection du résultat obtenu ; même en mettant à profit toutes les ressources typographiques disponibles, même en faisant fondre des caractères spéciaux, jamais on ne serait arrivé à représenter l'infinie variété des lettres de ces légendes : elles

ma réclamation et qu'il pouvait en garantir l'exactitude absolue, qu'en particulier le titre du n° 21 lui ayant semblé bien bas, il avait recommencé ses calculs et même fait pour cette pièce un second essai qui concordait parfaitement avec le premier et donnait 475,47. (J'ouvre ici une parenthèse pour constater que les quelques centigrammes de ce n° 21 qui restaient après les deux essais par la voie humide ont été remis à l'essayeur-juré fédéral C qui les a trouvés à 490 millièmes, c'est-à-dire que la divergence était en sens inverse de ce qui était arrivé pour les n° 34 et 36.) Je répliquai que pour une pièce du moyen âge un titre beaucoup plus bas que pour des monnaies semblables n'a rien d'étonnant pour le connaisseur et que celui-là ne m'avait pas surpris, moins encore inquiété, mais que je trouvais extraordinaire et par conséquent suspect le titre du n° 25 indiqué à 883 millièmes. Mon interlocuteur me répliqua que lui aussi avait été étonné de ce titre élevé mais qu'il était sûr de ne pas s'être trompé et, pour preuve de son assurance, il m'offrit d'essayer à nouveau ce qui restait de la pièce ; il y avait coupé quatre segments et m'avait rendu le milieu formant un rectangle irrégulier. Comme ce dernier ainsi mutilé pesait encore 80 et quelques centigrammes, il fut convenu qu'il serait partagé en deux et servirait à deux essais distincts. Cela fut fait et j'appris le lendemain que le titre définitif de cette malheureuse pièce était évalué à 612,88 par le chimiste qui le donnait cette fois pour « absolument certain » et qui expliquait la divergence entre le premier essai et les deux suivants par le manque d'homogénéité dans la constitution de la pièce. Malgré cela, pour aller jusqu'au bout, je demandai au chimiste de vouloir bien m'indiquer les chiffres, résultant du 2<sup>me</sup> et du 3<sup>me</sup> essai, qui, combinés avec le premier, lui avaient permis de calculer une moyenne de 613 millièmes. C'était, me fut-il dit, 436,07 pour l'un et 499,20 pour l'autre. Or, je le demande à quiconque a la moindre notion de ces sortes de choses, n'est-il pas absolument invraisemblable qu'une même pièce donne dans ses différentes parties de titres allant presque du simple au double, soit de 436 à 883 ? Cela paraît impossible.

Après cela, pour en avoir le cœur net, nous avons soumis la question à un essayeur-juré d'un autre canton, d'une grande expérience, en qui nous avons toute confiance et qui s'intéresse à ces choses-là parce qu'il est aussi collectionneur et numismate : il nous écrit ce qui suit : « Ces différences de titre d'une pièce à l'autre sont bien naturelles, car à cette époque on ne savait pas allier les métaux assez bien pour obtenir un mélange homogène. Il est probable qu'on se servait de lingots mal mélangés, de sorte que dans une même émission on peut trouver des titres différents. Jusqu'où peuvent aller ces différences ? C'est bien difficile à dire, mais je ne crois pas que cela puisse dépasser 20 millièmes. En tout cas, je n'admetts pas, pour ma part, que la même monnaie puisse donner des titres différents. »

Et voilà pourquoi, à notre grand regret, nous ne pouvons pas indiquer le titre des deniers de Frédéric. Mais, nous dira-t-on peut-être, qu'est-ce que tout cela peut bien nous faire et qu'est-ce que cela prouve ? Tout bonnement que vous êtes mal tombé, et pas autre chose. — C'est vrai : mais ce qui nous est arrivé aurait pu arriver à tout autre et c'est en cela que l'histoire de notre mésaventure présente un intérêt général : elle montre qu'on ne peut pas se fier aveuglément à des essais de titres, qu'on doit même beaucoup s'en détier, et que les conclusions qu'on échafaude, souvent de la manière la plus ingénieuse et la plus savante, sur cette base incertaine sont bien caduques si elles ne sont pas étayées par des considérations d'un autre ordre.

vont par des transitions insensibles depuis les formes les plus correctes, semblables à celles de notre temps ou de la belle époque romaine, jusqu'aux formes les plus invraisemblables, les plus hétéroclites. Du reste les planches sont destinées précisément à suppléer à l'insuffisance inévitable des descriptions et je suis heureux de pouvoir illustrer le travail de nombreuses figures qui font le plus grand honneur à leur auteur, M. A.-St.-Van Muyden : ce dessinateur unit à une habileté consommée et à un sens artistique très réel des connaissances numismatiques qui en font un collaborateur précieux pour des travaux de ce genre. Je me suis donc borné à distinguer les E lunaires des E carrés et à indiquer les S retournées, et ce seulement pour éviter des répétitions fastidieuses. De même pour les légendes rétrogrades : je n'ai pas cherché à rendre dans le texte l'aspect particulier des lettres retournées et je les ai mises simplement, avec leurs formes normales, dans l'ordre où on les lit sur la pièce, c'est-à-dire en sens inverse de celui qu'elles devraient occuper (¹).

Nous avons donc des deniers au nom de Frédéric, d'autres sans nom d'évêque avec la mention du patron du diocèse, d'abord saint Maurice, puis saint Pierre ; de là trois grandes subdivisions de notre sujet. L'ordre dans lequel nous les énumérons est aussi celui de leur succession chronologique : cela est si évident que je croirais faire injure aux lecteurs en leur faisant perdre leur temps et en perdant le mien à le leur démontrer.

(¹) Je note expressément, de peur d'être accusé d'inexactitude, que quand par exemple une S est indiquée comme retournée dans la description d'une légende rétrograde, c'est qu'elle l'est par rapport aux autres caractères ; par conséquent elle doit être vue dans une position normale dans la planche, et l'inverse.

## CHAPITRE PREMIER

### Deniers au nom de l'évêque Frédéric.

C'est à dessein que nous disons « deniers au nom de « l'évêque Frédéric » et non « deniers de l'évêque « Frédéric », ce qui impliquerait l'affirmation que toutes les pièces anonymes sont postérieures à son règne : il ne faut pas avancer plus qu'on ne peut prouver. Or, aucun fait à nous connu ne démontre que l'introduction de l'anonymat dans le numéraire genevois et le changement de type qui l'a accompagné, aient eu lieu lors de l'avènement du successeur de Frédéric et au contraire certains indices permettent de supposer que cette révolution monétaire a eu lieu de son vivant.

De ce prélat on sait, en somme, fort peu de chose : il forme la transition entre les évêques ses prédécesseurs dont, pour la plupart, on ne connaît pas exactement le nom et dont, pour beaucoup, on ne sait pas même avec certitude s'ils ont réellement existé et ses successeurs sur lesquels (à l'exception de Borzadus, qui est presque fabuleux) on a des renseignements plus certains quant à la date de leur avènement, leur lieu d'origine, leur famille; et dont l'histoire raconte les faits et gestes avec des détails de plus en plus nombreux et précis.

La première mention de notre Frédéric se trouve dans une charte qui relate une donation faite au monastère de Talloires par la reine Ermengarde, femme de Rodolphe III, roi de Bourgogne, « avec la permission de « son seigneur Rodolphe et d'après les conseils de « l'archevêque Léger de Vienne et des évêques Aimon « de Tarentaise, Frédéric de Genève, Ponce de Valence « et du comte Humbert »<sup>(1)</sup>. Cet acte a dû être passé

(1) *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1342*, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève 1866, in-4°, p. 50.

entre octobre 1031 et septembre 1032, comme le démontrent fort bien les savants auteurs du *Régeste genevois*. Mais il est fort possible qu'à ce moment-là l'évêque dont nous parlons siégeât déjà depuis plusieurs années, peut-être depuis l'an 1023. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer ce qu'en dit le *Régeste* (1).

« La durée de l'épiscopat de Frédéric est incertaine. « La liste de la Bible dite de saint Pierre, ne lui assigne « que trente-sept ans, tandis que d'autres listes, entre « autres celle qui a été reproduite par le *Manuale diocesis genevensis*, portent cette durée à cinquante ans. « Quoiqu'il en soit, ce prélat a vécu sous Rodolphe III, « a assisté aux troubles qui ont suivi la mort de « ce roi, et a siégé pendant les règnes des empereurs « Conrad le Salique, Henri III et Henri IV. En présence « d'un épiscopat aussi prolongé et à une époque si « importante pour l'histoire de nos contrées, on regrette « de ne posséder qu'un nombre fort restreint de chartes « concernant cet évêque, et de ne point trouver son nom « mentionné dans les chroniques contemporaines.

« Quant à l'origine de Frédéric, Besson avance qu'il « appartenait à la maison de Genève. Cette opinion est « dénuée de preuves et il paraît plus naturel de rattacher « ce prélat à quelque famille de la Haute-Bourgogne ; « en effet les documents de son épiscopat établissent « qu'il était en 1041 archidiacre de la cathédrale de « Besançon, qu'il se rendait fréquemment dans cette ville « pour y prendre part à des actes ecclésiastiques « importants, enfin qu'il possédait dans le même pays « des propriétés allodiales dont il disposa à la fin de sa « vie en faveur de Romainmôtier. D'autres indications « de Besson doivent également être écartées, ou du « moins les preuves ne s'en retrouvent plus aujourd'hui ; « tels sont ses allégués relatifs à la présence de Frédéric

(1) *Op. cit.*, p. 52.

« au Concile de Bâle en 1061, et à celui de Mantoue  
« en 1064.

« La bibliothèque publique de Genève doit à Frédéric  
« un de ses plus anciens et de ses plus précieux  
« manuscrits (Man. latins, n° 1). C'est un bel exemplaire  
« sur parchemin de la Bible Vulgate qui paraît avoir  
« avoir appartenu à Frédéric, et qui, depuis cet évêque,  
« a servi aux lectures publiques dans la cathédrale de  
« Saint-Pierre. Bonivard dit avoir lu, à la dernière page  
« de cette Bible, la liste des évêques dont il donne la  
« copie dans ses chroniques; mais cette liste ne s'y  
« trouve plus aujourd'hui.

« Le monogramme, ou la signature de Frédéric, existe à  
« la fin de son dernier acte de donation, conservé dans les  
« archives de Lausanne et daté de l'année 1073. Ce mono-  
« gramme a été reproduit en fac-simile par M. Blavignac  
« dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève* (¹). »

Dans tout cela il n'est pas question du monnayage et tout ce que l'on peut en savoir dans l'état actuel des choses doit être cherché dans l'étude des monnaies elles-mêmes, absolument comme pour les évêques Conrad et Adalgodus II. Heureusement que pour Frédéric ces documents métalliques sont infiniment plus nombreux que pour ses deux prédécesseurs.

Toutes ces pièces ont ceci de commun qu'on y voit à l'avers le temple carolingien à 4 ou 5 colonnes haussé de 2 degrés, avec un fronton renfermant un signe qui varie et sur lequel nous aurons à revenir, et surmonté d'une croix qui lui est adhérente et qui forme en même temps la croisette initiale de la légende. Celle-ci mentionne, correctement sur les unes, d'une manière plus ou moins irrégulière ou dégénérée chez les autres, la ville ou cité (²) de Genève, GENEVA CIVITAS, entre deux

(1) T. VII, pl. XXV, n° 1 (*Armorial genevois*).

(2) CIVITAS n'est pas bien traduit par « Cité »; ce mot désigne un territoire d'une certaine étendue.

grènetis. Sur l'autre face le champ est occupé par une croix pattée sans cantonnement; la légende circulaire, commençant presque toujours par une croisette, plus rarement par un signe dont nous parlerons plus loin, porte le nom de l'évêque Frédéric entre deux grènetis, FREDERICS EPS ou FRIDERICS EPS, car les deux orthographies se trouvent indifféremment, — comme du reste dans les chartes — sur des variétés qui ne diffèrent par rien autre. Comme à l'avers, cette légende est tantôt correcte tantôt dégénérée d'une manière ou de l'autre.

#### PREMIÈRE CLASSE

##### *Deniers de bon style et de bon poids.*

Ces pièces ont pour caractères communs, qui les distinguent de celles de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> classe, d'être gravées d'une manière assez soignée pour l'époque; les légendes sont correctes et formées de lettres de hauteur égale, de formes variées mais jamais extravagantes; module 0,018 à 0,019. Poids: en moyenne 1 gramme 18, sans grandes différences d'un exemplaire à l'autre; la taille paraît donc avoir été fort exacte, beaucoup plus qu'elle ne l'est d'habitude au moyen âge et même souvent dans les temps modernes.

##### *Type A.*

###### *Temple à 5 colonnes. € dans le tympan*

N<sup>o</sup> 1. A. Temple à 5 colonnes. Dans le tympan un signe qui se retrouve dans toute la série des deniers de Frédéric et qui, sur les pièces les mieux dessinées, peut être comparé comme l'a fait M. Demole (1) à un € oncial couché.

(1) Eug. DEMOLE. *Denier au nom de Frédéric*, dans: *Revue Numismatique*, Paris 1887, 2<sup>me</sup> trimestre, avec une figure.

**+ GENEVA CIVITAS**

R. Croix pattée (1).

**+ FRIDERIC-S EP-S**

2 exemplaires (2). Poids : 1,01 et 1,11.

Nº 2. Temple comme au n° 1.

**+ GENEVA CIVITAS**

R. + FRIDERIC-S EP-S, c'est-à-dire qu'il n'y a pas le tiret entre le C et l'S et qu'au second mot il est remplacé par un signe ressemblant beaucoup au signe abbréviatif, représentant probablement un accent circonflexe, qui se voit au-dessus des lettres IHS du cimier des armes de Genève.

2 exemplaires. Poids: 1,19 et 1,12.

Nº 3. Avers sinon identique, du moins extrêmement semblable à celui du n° 1.

**R. + FRIDERIC-S EP-S**

L'état de conservation ne permet pas de voir s'il y a ou s'il n'y a pas de tiret entre le C et l'S. Il y en a un en tout cas, entre le P et l'S.

La gravure de ce revers n'est pas parfaitement nette et ce denier forme en quelque sorte la transition avec ceux du type A de la classe II.

2 exemplaires. Poids : 1,16 à 17 et 1,09.

*Type B.*

*Temple à 5 colonnes. ✚ dans le tympan.*

Nº 4. L'€ oncial que nous avons vu jusqu'à présent dans le tympan du temple est remplacé ici — et c'est, croyons-nous, le seul numéro de toute la collection qui présente cette particularité — par un signe qui se

(1) Nous n'indiquerons plus dorénavant la croix pattée du champ du revers qui existe sur tous les deniers.

(2) Disons ici, pour éviter des répétitions inutiles, qu'il est entendu que toutes les fois qu'une pièce n'existe à notre connaissance qu'à deux exemplaires, l'un se trouve dans la collection de M. Paul Ströehlin, l'autre dans celle de l'auteur de ces lignes et que, quand la pièce est unique, elle appartient à M. Ströehlin, à moins que le contraire ne soit dit expressément.

rencontre sur quelques pièces que nous décrirons plus tard, et sur celle-ci, au commencement de la légende du revers ; on ne peut mieux le comparer qu'à un petit cercle auquel seraient soudées, à ses quatre points cardinaux, les quatre extrémités des branches d'une croix pattée (1). On voit quelquefois ce même signe remplacer l'O d'APOLLINARIS sur les deniers de Valence et je crois me souvenir de l'avoir trouvé également sur des pièces du Nord-Ouest de la France.

Une autre singularité, unique aussi, de ce denier, c'est que la croix qui devrait surmonter le temple est remplacée par un dessin qu'on ne sait trop comment décrire, une espèce de *cumulus* ou d'M gothique ; de même les deux angles inférieurs du fronton et les extrémités des degrés sont entourés de lignes courbes convexes en dehors, tout cela simulant un capitonnage des parties saillantes du temple.

+ **GENEVA CIVITAS**

R.  **FRIDERICVS EP--S**

Même remarque au sujet du signe qui sépare le P de l'S que pour le n° 2.

Un exemplaire. Poids : 1,42.

Nous avons mis en tête de la description des deniers de Frédéric ceux où le temple a 5 colonnes : ce n'est pas seulement parce que, devant commencer par un type appartenant à l'une ou à l'autre des deux catégories des pentastyles ou des tétrastyles, nous avons choisi la première pour ne pas rester dans la position embarrassante de l'âne de Buridan ; c'est surtout parce que nous avons l'impression que les deniers à 5 colonnes ont précédé les autres. D'abord, le petit nombre d'exemplaires que nous en avons vu est déjà, en vertu des règles générales

(1) Le caractère d'imprimerie par lequel nous le rendons n'a pas été réussi par le fondeur.  
Voir les dessins.

qui président au classement des trésors, une présomption qu'ils sont les plus anciens ; en second lieu ils paraissent un peu plus usés que ceux des types suivants en sorte qu'ils pèsent en moyenne seulement 1 gramme 115 ; enfin ils ressemblent par le nombre des colonnes aux deniers de Conrad et ce détail aussi, en vertu de la loi de la persistance des types, milite en faveur de notre hypothèse : nous savons fort bien que cette règle souffre de nombreuses exceptions et, en particulier, sans sortir du monnayage de Genève, nous voyons qu'après les deniers de Conrad à 5 colonnes vient l'obole d'Adalgodus qui n'en a que quatre ; nous voyons aussi que la croix du revers, qui est cantonnée de 4 besants (1) sous les deux prédecesseurs de Frédéric dont on a des monnaies, ne l'est plus sous son épiscopat et le redevient à l'époque des SCS PETRVS, mais il est hors de doute que le type originaire des deniers de la région du Léman est bien le temple à 5 colonnes dont une, celle du milieu, est souvent remplacée par une croix, et que cette particularité a été conservée (sauf une courte interruption pendant la période des deniers à la crosse) par l'évêché de Lausanne et l'abbaye de Saint-Maurice, qui ont gardé le symbole national et religieux des Carolingiens beaucoup plus longtemps que le siège de Genève.

S'il fallait absolument dire quelle est la plus ancienne des quatre variétés décrites ci-dessus, je n'hésiterais pas à donner la priorité au n° 2 (2) et cela à cause de la forme des A et des V dont les premiers, sans barre intérieure,

(1) D'après les figures du mémoire de San Quintino (*Monete del X e dell' XI secolo scoperte nei dintorni di Roma nel 1843* dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, Turin, 1849), qui a été le premier à décrire les monnaies de Conrad, la croix serait cantonnée de croisettes et non de besants. Cependant sur les deux exemplaires du médaillier de la Ville de Genève, dont un au moins, et probablement tous les deux, proviennent du trésor décrit par le savant italien, on voit distinctement des besants. Je m'en rapporte donc au témoignage de mes yeux plutôt qu'aux planches de l'auteur. Ce n'est pas, du reste, la seule inexactitude qui se soit glissée dans son travail.

(2) En bonne logique il aurait donc fallu lui donner le numéro 1, mais le classement était déjà fait et les dessins envoyés à la reproduction quand j'ai aperçu cette petite irrégularité. Il m'a semblé qu'il ne valait pas la peine de changer la numérotation, au risque de produire une confusion entre les clichés, pour un détail de si peu d'importance.

sont surmontés et les seconds sont soutenus d'un prolongement triangulaire qui les fait ressembler, les V à des verres à pied, les A à des verres à pied renversés. Cette forme de lettres se trouve sur des pièces d'autres régions qu'on attribue aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et se perd longtemps avant l'apparition des caractères gothiques sur les monnaies.

*Type C.*

*Temple à 4 colonnes (1). O dans le tympan. Croisette au commencement de la légende du revers.*

N<sup>o</sup> 5. + **GENEVA CIVITAS**

R. + **FRIDERIC—S EP—S**

4 exemplaires. Poids ; 1,16; 1,18; 1,20; 1,23-24.

N<sup>o</sup> 6. Avers identique à celui du n<sup>o</sup> 5.

R. + **FREDERIC—S EP—S**

6 exemplaires. Poids : 1,15; 1,17-18; deux à 1,19; 1,19-20; 1,20.

*Type D.*

*O dans le tympan. ✚ au commencement de la légende du revers.*

N<sup>o</sup> 7. Avers comme aux n<sup>o</sup>s 5 et 6.

R. ✚ **FRIDERIC—S EPS (ou EP—S)**

11 exemplaires. Poids : 1,17-18; 2 à 1,18; 2 à 1,18-19; 1,19; 1,20; 1,22-23; 3 n'ont pas été pesés. (2)

(1) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants que le temple est à 4 colonnes.

(2) Cette pièce a été imitée sur une grande échelle, et pas trop maladroitement, par l'industriel peu scrupuleux dont je racontais en septembre 1892, dans l'article du *Bulletin* cité plus haut, qu'il avait fabriqué de faux deniers au nom de SCS PETRVS. Il paraît que cette émission frauduleuse comporte plusieurs milliers de pièces ; il s'en est beaucoup vendu à Genève et jusqu'en Italie d'où il nous en est revenu. Il en a été frappé quelques-unes en or et en cuivre, et même des exemplaires uniface sur flans très minces. Chose incroyable, et pourtant vraie, il s'est trouvé des collectionneurs pour acheter ces prétendues bractéates du Pas-de-l'Echelle ! *Vulgus vult decipi.*

Nous avons vu aux n°s 1, 2 et 3 le tympan occupé par un signe pouvant être comparé à un € oncial couché, au n° 4 par un ✚ et aux trois derniers n°s décrits par un O. Quelle est la signification de ces signes ?

Il est difficile de le dire parce qu'il manque de termes de comparaison, la présence d'un signe dans le tympan étant tout-à-fait insolite sur les monnaies au type du temple carolingien. Le fait que chacun de ces trois signes ressemble plus ou moins à une lettre de l'alphabet nous porte à penser que c'en est bien une en effet plutôt qu'autre chose, mais cela n'avance pas beaucoup la solution du problème. Quant au premier signe dans lequel M. Demole croit reconnaître un € oncial (c'est ce que j'appelle plutôt un € lunaire), sans être bien sûr pourtant que ce ne soit pas un oméga, on ne peut pas imaginer d'abord pourquoi il serait couché plutôt que droit attendu que la nécessité de lui trouver de la place ne l'exige pas; je ne fais pas état de ce que dans quelques deniers de la classe III ce signe est réduit à un croissant plus ou moins informe, car ces pièces sont dégénérées de toute manière, mais je remarque que le trait du milieu est souvent trop haut pour être celui d'un € : dans les € lunaires les traits sont mieux alignés.

Du reste si l'on suppose, comme l'a fait mon savant ami, que l'€ est l'initiale d'Episcopatus, ce qui était très plausible tant qu'on ne connaissait que la pièce unique qu'il a décrite, on ne sait pas comment expliquer par quelque chose d'analogique les deux autres signes ou lettres. Si au contraire on voit dans le prétendu € oncial couché un oméga, il n'y a rien d'étonnant à le voir remplacé sur quelques pièces par un O romain ayant tantôt la forme ronde habituelle, tantôt une forme singulière, mais bien connue pour être réellement un O. Il est vrai que sur les monnaies du moyen âge l'oméga ne va guère sans l'alpha et que ce dernier n'est visible nulle part. Si le hasard avait voulu que cet oméga non

accompagné d'un alpha se fût trouvé sur le numéraire d'un prince ayant régné à la veille de l'an mille, où l'on croyait la fin du monde prochaine, on n'aurait pas manqué d'y voir un témoignage des préoccupations du moment. — Le résumé de tout cela, disons-le franchement, c'est qu'on ne connaît pas la signification des signes ou lettres inscrits dans le tympan du temple des FRIDERICVS.

*Type E.*

*Oméga dans le tympan (1).  au commencement de la légende du revers.*

**Nº 8. + GENEVA CIVITAS**

Avers comme au n° 7.

R.  FRIDERIC-S EP-S

3 exemplaires. Poids : 1,13; 1,14; 1,22.

**Nº 9. + GENEVA CIVITAS**

Le coin n'est pas le même qu'au n° 8.

R.  FRIDERIC-S EP-S

2 exemplaires. Poids : 1,48-19 et 1,24.

Nº 10. Avers identique à celui du n° 9, sauf que le second E est remplacé par un C.

Revers identique à celui du n° 9.

Un exemplaire. Poids : 1,48.

*Type F.*

*La légende du revers commence par une croisette (2). E de GENEVA carrés. S normales*

**Nº 11. + GENEVA CIVITAS**

R. + FREDERICS (sans tiret) EP-S

11 exemplaires. Poids : 1,42; 1,44; 1,46-47; 1,47; 1,49; 1,20; 1,21; 1,22; 1,25; 1,30. Un n'a pas été pesé.

(1) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants, à moins d'avis contraire, que le tympan du temple est occupé par le signe ou la lettre qu'on peut appeler oméga ou E lunaire couché.

(2) Il sera dorénavant entendu pour tous les numéros suivants que la légende du revers commence par une croisette.

N° 12. Avers comme au n° 11.

R. + **FREDERICS EPS**, ces deux mots sans tiret.

5 exemplaires. Poids : 1,43-14; 1,45; 1,47; 2 à 1,49.

N° 13. Avers comme aux n°s 11 et 12.

R. + **FRÉDERICS** (sans tiret) **EP-S**

5 exemplaires. Poids : 1,07; 1,12; 1,17; 1,18; 1,22-23.

N° 14. + **GENEVA CIVITAS**

Le coin est différent de celui des 3 n°s qui précèdent, mais par des détails qu'il serait difficile d'exprimer.

R. + **FRÉDÉRIC** (sans tiret) **EP-S**

9 exemplaires. Poids : 1,42; 1,45-16; 1,48-19; 1,24. Manquent quelques pesées. Pour quelques-uns de ces deniers que j'ai pesés, ce dont il a été tenu compte dans la récapitulation générale, je ne puis pas affirmer, à cause d'une confusion dans mes notes, s'ils appartiennent à cette variété, à la suivante, ou à une autre du même type E. Cela n'a, je pense, aucune importance.

N° 15. + **GENEVA CIVITAS**

Coin différent de celui du n° 14 et de celui des n°s 11 à 13.

R. Comme au n° 14.

4 exemplaires. Poids : 1,44-15; 1,48; manquent quelques pesées.

N° 16. Encore un autre coin toujours avec

+ **GENEVA CIVITAS**

R. + **FRÉDÉRIC-S EP-S**

2 exemplaires. Poids : 1,48-19 et 1,21-22.

N° 16 bis. Avers comme au n° 16.

R. **FRIDERIC-S EP-S**

Un exemplaire. Poids : 1,44-15. Collection de M. Édouard Audeoud, à Genève.

**N° 17. + GENEVA CIVITAS**

Le coin diffère de tous ceux des six n°s précédents par un plus grand écartement de l'N qui descend jusqu'au degré inférieur du temple. La même particularité se retrouve au n° 19.

R. + **FR~~E~~D~~E~~R~~I~~C~~S~~** (sans tiret) **EP—S**

Coin différent de celui des n°s 14 et 15.

2 exemplaires. Poids : 1,17 et 1,20.

Le denier décrit par M. Demole appartient à cette variété-là ; il ne pèse que 0,93.

*Type G.*

*E de GENEVA carrés. S couchées.*

**N° 18. + GENEVA CIVITAS**

R. + **FR~~E~~D~~E~~R~~I~~C~~S~~** **EP~~S~~**

Un exemplaire. Poids : 1,23.

**N° 19. + GENEVA CIVITAS**

Avers identique à celui du n° 17.

R. + **FR~~E~~D~~E~~R~~I~~C~~S~~** **EP~~S~~** <sup>(1)</sup>

Le coin doit avoir glissé à la frappe.

Un exemplaire. Poids : 1,21.

**N° 20. + GENEVA CIVITAS**

Avers identique à celui du n° 15.

R. + **FR~~E~~D~~E~~R~~I~~C~~S~~** **EP~~S~~**

Coin différant très peu de celui du n° 18.

Un exemplaire. Poids : 1,11.

Ces trois deniers présentent la particularité curieuse d'avoir au revers des S couchées, tandis que ceux que nous avons décrits jusqu'à présent ont des S normales ;

(1) La figure ne rend pas bien exactement la fin de la légende de cette pièce qui était particulièrement difficile à dessiner.

ce qui est encore plus singulier c'est que deux de ces deniers du type G, les n°s 19 et 20. ont des avers identiques respectivement à ceux de deux autres pièces, n°s 17 et 15 du type F, qui ont des S correctes. Cela prouve qu'il ne faut pas attacher grande importance et que l'on en attache trop, en général, à la forme des lettres pour assigner une date aux monnaies du moyen âge.

Nous savons bien que l'anomalie d'avoir un même avers apparié à deux revers de styles différents peut s'expliquer par le fait de deux graveurs de coins travaillant simultanément pour le même souverain et appartenant à deux cultures, à deux écoles différentes dont l'une serait en avance sur l'autre pour les innovations dans la forme des caractères ; en effet d'autres indices, comme nous le verrons plus loin, nous portent à supposer qu'il y avait réellement au service de l'évêque, tout au moins dans les moments de grande activité monétaire, sinon deux ateliers différents, *officina prima*, *officina secunda*, comme du temps des Romains, à Trèves, à Lyon et ailleurs, ce qui après tout serait possible, au moins deux enclumes et marteaux occupés simultanément, et un personnel double d'employés pour toutes les opérations du monnayage. Mais tout cela, à supposer que ces vues soient justes, ne justifierait toujours pas l'importance qu'on donne aux formes diverses des lettres des légendes pour fixer la date des pièces, car même dans les cas (probablement c'étaient les plus nombreux) où il n'y avait dans un atelier qu'un seul graveur de coins, ces fonctionnaires — cela est prouvé abondamment — changeaient souvent : ils étaient très itinérants et venaient des pays les plus divers de la chrétienté occidentale, apportant avec eux les modes du jour et leurs fantaisies individuelles, en sorte que dans une même localité le style des légendes pouvait se modifier considérablement à peu d'années de distance ; des formes de caractères

qui paraissaient tombées en désuétude revenaient à la mode après un certain temps : cela se voit par exemple à Venise où les noms des doges permettent d'assigner aux monnaies une date certaine.

Du reste, et c'est là mon principal argument pour m'élever contre le préjugé courant, nous venons de voir et nous verrons encore à satiété par la suite, certaines lettres présenter des formes très différentes non seulement à l'avers et au revers, mais même sur la même face d'une pièce, mieux que cela dans le même mot. Voyez plutôt les E de *Fredericus* et de *Geneva* !

*Type H.*

*E de GENEVA lunaires.*

**Nº 21. + GENÈVA CIVITAS**

R. + **FRÉDÉRIC—S EP—S**

4 exemplaires. Poids : 1,12-13 ; 1,13-14 ; 1,15 ; 1,17.

**Nº 22. + GENÈVA CIVITAS**

Cet avers diffère du précédent par quelques détails, surtout par la manière dont les lettres sont placées par rapport à certaines parties du temple.

R. + **FREDERIC—S EP—S**

Les lettres sont mal formées et ont les extrémités arrondies ; cette pièce forme la transition avec celles du premier type de la classe II.

Un exemplaire. Poids : 1,12-13.

**Nº 23. Avers identique à celui du n° 22.**

Revers identique à celui du n° 21.

6 exemplaires. Poids : 1,02 ; 1,07 ; 1,12-13 ; 2 à 1,13.

**Nº 24. + GENÈVA CIVITAS**

Coin différent des précédents.

R. + **FRÉDÉRIC—S EP—S**

Coin différent de celui des n°s 21 et 23.

2 exemplaires. Poids : 1,16-17; 1,17-18.

N° 25. Avers identique à celui du n° précédent.

R. + **FRÉDÉRIC—S EP—S**

De nouveau un autre coin, différent de celui du n° 24 par la manière dont les lettres se comportent par rapport à la croix et de celui des n°s 21 et 23 par la distance qui sépare certaines lettres.

4 exemplaires. Poids : 1,11-12; deux à 1,13-14; 1,16-17.

N° 26. Avers identique à celui du n° 21.

R. + **FRÉDÉRIC—S EP—S**

Différent de celui du n° 24 seulement par la croisette qui est irrégulière.

2 exemplaires. Poids : 0,91 et 1,16.

Nous venons de décrire 27 variétés de deniers au nom de Frédéric que nous réunissons sous la qualification commune de deniers de bon style à cause de leur gravure relativement soignée et de leurs légendes correctes. Ce n'est pas à dire que toutes ces pièces méritent également d'être ainsi appelées : sur plusieurs d'entre elles on remarque dans le dessin du temple et dans le tracé de quelques lettres certaines négligences qui les rapprochent des variétés les moins mauvaises de la classe suivante. Il y a donc des transitions comme en toutes choses. Il pourrait par conséquent y avoir quelque incertitude sur l'endroit précis où il faut placer la limite et on pourrait se demander, en particulier, s'il ne serait pas possible d'y faire rentrer les deniers du type A de la classe II dont nous parlerons plus loin. Au fond cela n'a pas grande importance, mais comme il fallait prendre un parti nous avons séparé ces dernières pièces des deniers de bon style plutôt par intuition que pour des raisons bien décisives. Or il s'est trouvé ensuite que les deniers

de notre première classe ainsi délimitée un peu arbitrairement avaient, en outre, comme caractères communs d'être d'une taille très exacte et de peser un peu plus que le *scrupule* (*scripulum*) de la livre romaine, soit 1 gr. 165. C'est un des faits les plus intéressants qu'ait mis en lumière l'étude de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, je dirai même que c'est un poids capital de l'histoire monétaire de la région du Léman.

Quant à l'exactitude de la taille il va sans dire que je ne parle pas de la manière dont le flan a été découpé. Cette opération avait lieu d'une manière tout à fait primitive, probablement avec des cisailles, et il en est résulté une tranche à section franche mais irrégulière qui n'a aucun rapport avec les bords bien carrés ou arrondis artificiellement des pièces modernes : et justement cette apparence particulière des deniers du Pas-de-l'Échelle est un des bons critères qui permettent de distinguer les vrais des faux. Par exactitude de la taille j'entends le fait que les poids des différents exemplaires ne présentent pas de trop grands écarts, beaucoup moins grands que ce n'est le cas habituellement au moyen âge. Chacun sait qu'à cette époque des pièces d'une même émission, paraissant également bien conservées, peuvent varier de poids dans la proportion du simple au double et au delà ; pour les *Fredericus* bon style, sur plus de 80 pièces il y en a une qui descend jusqu'à 0 gr. 91, une autre qui monte jusqu'à 1 gr. 30, toutes les autres oscillent entre 1,01 et 1,24. C'est une concordance remarquable, étant donné que beaucoup de ces pièces ont circulé.

Quant au poids absolu, il est de 1 gr. 150 en moyenne si on additionne pêle-mêle les variétés tétrastyles et les variétés pentastyles ; si on ne tient pas compte de ces dernières, ce qui paraît plus exact pour les raisons que nous avons exposées plus haut, il reste 23 variétés représentées par 80 et quelques exemplaires dont 77 ont été pesés et cela donne une moyenne de 1 gr. 165. Cela

étant, la première idée qui vient à l'esprit à la vue de ce chiffre c'est de le comparer au scrupule, soit  $1/24$  d'once, soit encore  $1/288$  de livre romaine ; c'est ce qu'on a appelé plus tard au moyen âge et jusqu'à nos jours le denier (1). Mais la livre romaine valant 327 gr. 45 (2), cela fait pour le scrupule 1 gr. 137 et il en résulterait que le poids moyen de nos deniers serait supérieur, de quelques centigrammes seulement, il est vrai, mais enfin supérieur à celui qu'il devrait avoir théoriquement, ce qui est absolument impossible à admettre si on base ses calculs sur un nombre tant soit peu considérable de pièces.

Il faut donc se rabattre d'un autre côté. Jules de San Quintino fait remarquer dans sa description de la trouvaille de Saint-Paul-hors-les-murs qu'à l'extinction de la dynastie des Carolingiens on se remit un peu partout dans les ateliers de l'Occident de l'Europe à se servir d'un poids dérivé de l'ancienne livre romaine et qu'on renonça aux innovations introduites par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Cela est vrai jusqu'à un certain point et il y a quelques réserves à formuler : d'abord la livre de Charlemage n'avait jamais détrôné dans certaines contrées celle de l'empire romain ; ensuite celle-ci ne revint pas en usage partout où le système carolingien avait été introduit : c'est toute une étude à faire, mais elle ne peut être entreprise utilement pour l'ensemble de l'Europe occidentale que sur la base de recherches monographiques portant sur un ou plusieurs lieux de frappe comme j'essaye de le faire pour Genève.

La livre romaine proprement dite, celle de 12 onces

(1) Pour les lecteurs qui ne sont pas encore bien versés en numismatique je dois faire remarquer qu'il faut distinguer avec soin le denier-poids du denier-titre et du denier-pièce de monnaie.

(2) Je crois avec Hultsch (*Griechische und röemische Metrologie*, Berlin, 1882, page 160) que la livre romaine a conservé sa valeur jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. Si l'on admettait, comme le font d'autres auteurs, qu'elle a subi une légère diminution, d'un gramme ou davantage, à l'époque de Constantin, cela ne ferait que donner un peu plus de force à mon raisonnement.

n'était pas la seule en usage dans le monde romain ; il y en avait d'autres de 18 onces, de 20 onces, etc. Ce n'est pas ici le lieu de parler de tout cela. Il y avait entre autres vers la fin de l'Empire d'Occident, dans une partie de l'Italie, une livre dite *libra antiqua* valant 100 des drachmes dont 96 formaient la livre romaine, par conséquent plus forte que l'ancienne livre officielle dans la proportion de 25 à 24, c'est-à-dire ayant avec elle le même rapport que le pied grec avec le pied romain. Cette *libra antiqua* ne se répandit pas très loin dans l'espace, mais dans le temps elle eut une longue durée puisque c'est elle qui sous le nom de livre florentine servit d'étalon pour la frappe des florins d'or à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Il paraît qu'on s'en servait à Genève du temps du second royaume de Bourgogne (<sup>1</sup>). En effet les deniers de Frédéric, un peu trop lourds pour être des deniers de la livre romaine, ont justement le poids nécessaire pour être des deniers de l'autre unité pondérale : ils pèsent en moyenne 1,165 et le denier soit scrupule de la *libra antiqua* ascende à 1 gr. 184. L'accord est extrêmement remarquable, mais on peut serrer la question encore d'un peu plus près.

Si nous supposons nos deniers de Frédéric frappés à la taille de 288 à la livre romaine, leur poids normal serait de 1 gr. 137 : or il s'en trouve dans ceux que nous avons examinés 19 dont le poids est inférieur à ce chiffre et 58 dont le poids est supérieur, ce qui paraît extrêmement peu probable.

Si au contraire nous les supposons taillés à raison de 288 à la *libra antiqua*, leur poids normal serait de 1 gr. 184. Or il s'en trouve 47 au-dessous et 30 au-dessus

(1) Voici une coïncidence curieuse que je signale ici parce que je ne sais pas si j'aurai jamais l'occasion d'en parler ex-professo : la pose de Genève, mesure agraire qui a été employée de tout temps dans le territoire dépendant de cette ville et qui a été arrondie de nos jours à 400 toises carrées, de 64 pieds carrés chacune, soit à 2701 mètres carrés, est pas-sablement plus forte que le *jugerum* romain qui vaut 2518 mètres carrés, mais elle est égale, à quelques mètres près, à ce que serait le *jugerum* s'il était formé de 28,800 pieds carrés grecs au lieu de 28,800 pieds carrés romains.

de ce chiffre, ce qui est tout à fait naturel et dénote à la fois une fabrication soignée et honnête et un excellent état de conservation de ces pièces.

Calculons cela encore autrement en faisant entrer en ligne de compte la tolérance et fixons celle-ci à une quantité à peu près égale à la différence de valeur des deux scrupules dont il peut être question, soit à 3 centigrammes en plus et en moins, ce qui n'a rien que de raisonnable. Nous trouvons les deux tableaux suivants :

1<sup>re</sup> supposition. Taille à la livre romaine.

Nombre de pièces au-dessous de 1,107 (trop légères)	4
» entre 1,107 et 1,167 (correctes)	28
» au-dessus de 1,167 (trop pesantes)	45

2<sup>me</sup> supposition. Taille à la *libra antiqua*.

Nombre de pièces au-dessous de 1,154 (trop légères)	26
» entre 1,154 et 1,214 (correctes)	41
» au-dessus de 1,214 (trop pesantes)	10

La démonstration me paraît complète et aussi inattaquable que quelque chose peut l'être en ces matières.

Il est fort possible, disons mieux, il est probable que le même système monétaire avait déjà été en usage à Genève avant Frédéric et qu'il l'était de son temps dans les ateliers voisins de Lausanne et de Saint-Maurice ; du moins le peu que nous savons ne contredit en rien cette hypothèse et la corrobore plutôt : des deux deniers de Conrad conservés au Musée de Genève, l'un est en si mauvais état qu'on ne peut pas en tenir compte, l'autre pèse 1 gr. 15-16 (¹).

Quant à Lausanne, les données manquent en grande

(¹) D'après J. de San Quintino, cette pièce pèserait 24 grains de marc de Paris, soit 1 gramme 275. Il est permis de douter de l'exactitude de cette donnée quand on sait que l'exemplaire unique du denier de Besançon, décrit à la page 38 du mémoire cité plus haut, celui qui a, à l'avers dans le champ une croix cantonnée des 4 lettres du mot HVGO et la légende + CRISOPOLIS, et au revers + S. STEPH + ANVS est indiquée comme pesant 19 grains, soit 1 gramme 009, tandis que dans la collection de Vesvrotte, à Dijon, où il a passé, il ne pèse plus, d'après Poey d'Avant (tome III, page 136) que 0 gramme 95.

partie : on ne peut pas savoir (1) le poids du denier de l'an 1000, unique jusqu'à présent, qui a fait l'objet d'un travail posthume de Morel-Fatio, non plus que celui du denier à la coupole dont parle Blanchet (2) qui appartiennent au Musée cantonal, mais un exemplaire du rarissime denier à la coupole faisant partie de ma collection pèse 1,09 ; 3 autres exemplaires de cette pièce appartenant à M. de Palézieux-Du Pan, de taille fort inégale, pèsent en moyenne 1 gr. 45. D'autre part j'ai examiné dernièrement un lot de 5 deniers d'un type inédit dont 4 appartiennent à M. le Dr Reymond et le cinquième a été acquis par moi : ils ressemblent beaucoup à ceux de Saint-Maurice du XI<sup>e</sup> siècle dont je dirai un mot tout à l'heure et doivent en être à peu près contemporains, ainsi que de ceux de Frédéric ; la taille en est très inégale, mais les 5 ensemble pèsent 5 gr. 615, ce qui fait une moyenne de 1,423, ou mieux, si on en élimine un qui est très usé par l'effet de la circulation, de 1,452.

Quant aux deniers de Saint-Maurice, la plupart sont bien usés ; cependant l'un de ceux que j'ai attribués (3) au XI<sup>e</sup> siècle, en parfait état et à flan très régulier, m'a donné 1,49, un autre aussi très bien conservé mais un peu ébréché, 1,09.

Tout cela concorde assez bien et jusqu'à plus ample informé on peut admettre qu'au XI<sup>e</sup> siècle, dans la région du Léman, on taillait les deniers à raison de 288 à la livre. Cette unité de poids était certainement la *libra antiqua* dans l'Évêché de Genève ; pour ceux de Lausanne et de Sion on n'en est pas encore aussi sûr, les faits enregistrés n'étant pas assez nombreux.

(1) Ce denier inestimable se trouve avec bien d'autres dans le coffre-fort dont Morel-Fatio a emporté le secret en mourant.

(2) *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman* par M. Rod. BLANCHET dans : *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, tome XIII, 1853, page 198.

(3) *Les deniers mauricois*, dans : *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, 1890, page 238.

DEUXIÈME CLASSE

*Deniers de style négligé ou à légendes rétrogrades ou incorrectes.*

Cette division des deniers de Frédéric se distingue de la précédente par des caractères négatifs ; elle renferme des pièces fort différentes les unes des autres et qui n'ont d'autres points communs que de présenter des défauts d'une sorte ou d'une autre. Les unes, celles du type A, ont des légendes mal gravées, mais dont la teneur est encore correcte, et un poids un peu inférieur à ceux des deniers de bon style ; le métal paraît aussi moins bon. D'autres pèchent par l'omission de quelque lettre, mais sauf cela le style des légendes n'est pas inférieur à celui de la première classe ; d'autres encore présentent dans la forme des lettres des irrégularités plus criantes, les F deviennent des E, les P se confondent avec les D, et les R avec les P, etc. ; d'autres enfin ont des légendes rétrogrades, soit à une face, soit à l'autre, soit à toutes les deux. Mais, sauf le type A, la plus grande partie de ces deniers incorrects valent mieux que leur apparence : ils ont à peu près le même poids que ceux de la première classe et paraissent être d'un alliage aussi bon. Nous ne nous dissimulons donc pas que notre classification est un peu artificielle : il aurait été plus philosophique de ne pas séparer des deniers bon style ceux où la légende n'est entachée que de l'omission d'une lettre ; mais alors il aurait fallu y joindre ensuite ceux où l'irrégularité est un peu plus forte ou porte sur plusieurs lettres, et l'on en serait venu, par de nombreuses transitions, jusqu'aux pièces les plus incorrectes. Il semble donc qu'il est plus pratique, au point de vue descriptif, de faire comme nous avons fait.

Malgré leurs défauts, qui portent presque exclusivement sur les légendes et beaucoup moins sur le dessin

du temple, les deniers de la deuxième classe font encore l'effet d'être le produit d'un monnayage à peu près régulier, officiel : ils dénotent bien l'inadvertance et l'ignorance du graveur et l'insouciance de l'autorité supérieure, mais on n'a pas l'impression qu'ils aient été émis d'une manière frauduleuse ou clandestine. Les mêmes coins ont servi en partie pour les uns et les autres. Nous en trouvons la preuve dans le fait que certaines de ces pièces à légendes du revers rétrogrades et très incorrectes, celles du type F, ont le même avers que celles du type F de la première classe : on voit, dans l'une et l'autre classe, des variétés qui se distinguent par les mêmes particularités de cette face ; comparez par exemple le n° 57 au n° 47, et le n° 55 au n° 42. Toutes ces pièces sortent donc bien d'un même atelier. On n'en peut pas dire autant de celles de la troisième classe.

*Type A.*

*Légendes correctes mais mal gravées. Poids et titre bas.*

N° 27. + **GENEVA CIVITAS**

R. + **FRÉDÉRIC—S EP—S**

4 exemplaires. Poids : 4,40-41 et 4,43; manquent deux pesées.

N° 28. Avers comme au n° 27.

Revers différant du précédent par la manière dont les lettres de la légende, qui est du reste pareille, se comportent par rapport aux branches de la croix et par d'autres détails ; il serait facile, en y mettant le temps, d'exprimer toutes ces différences, mais il serait oiseux de le faire. Voir les planches. Il en sera de même pour les 43 variétés qui vont suivre.

Un exemplaire. Poids : 4,41.

N° 29. + **GENEVA CIVITAS**

Avers différent de celui des deux premiers n°s.

R. Comme au n° 28.

Un exemplaire. Poids : 4,18-19.

**N° 30. + GENEVA CIVITAS**

Avers différent des précédents; on remarquera que l'N qui, dans les variétés qui viennent d'être décrites, avait une forme et des dimensions raisonnables, acquiert ici une hauteur démesurée et ressemble à un H autant qu'à un N; il en est de même pour les 41 variétés suivantes.

R. + **FRIDERIC-S EP-S**

6 exemplaires. Poids : 0,97-98; 0,98; 1,07-8; 4,46; 4,47-48; 4,49.

**N° 31. + GENEVA CIVITAS**

Avers encore différent.

R. + **FREDERIC-S EP-S**

2 exemplaires. L'un appartient à M. Edouard Audeoud, l'autre à M. P. Strœhlin. Poids : 4,44-45 et 4,46-47.

**N° 32. Avers comme au n° 31.**

R. + **FREDERIC-S EP-S**

Différent de celui du n° 31.

Un exemplaire. Poids : 4,45.

**N° 33. Avers comme aux n°s 31 et 32.**

R. + **FRÉDERI-S EP-S**

Différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 4,42; 4,43-44; un manque.

**N° 34. Avers comme aux n°s 31 à 33.**

R. + **FRÉDERIC-S EP-S**

Un exemplaire. Poids : 4,44-45.

**N° 35. Avers comme aux n°s 31 à 34.**

R. + **FRÉDERIC-S EP-S**

Différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 4,08.

N° 36. Avers comme aux n°s 34 à 35.

R. Comme aux n°s 28 et 29.

Un exemplaire. Poids : 4,44.

N° 37. Avers comme aux n°s 34 à 36.

R. + **FR<sup>ED</sup>ERIC—S EP—S**

Encore différent.

Un exemplaire. Poids : 4,45.

N° 38. + **GEN<sup>E</sup>VA CIVITAS**

R. + **FR<sup>ED</sup>ERIC—S EP—S**

Encore différent.

4 exemplaires. Poids : 2 à 4,05; 2 à 4,40.

N° 39. Avers comme au n° précédent.

R. Comme au n° 35.

Un exemplaire. Poids : 4,22.

N° 40. Avers comme aux n°s 38 et 39.

R. + **FR<sup>ED</sup>ERIC—S EP—S**

Encore différent.

Un exemplaire. Poids : 4,45.

N° 41. + **GEN<sup>E</sup>VA CIVITAS**

Avers différent des n°s 38 à 40.

R. + **FR<sup>ED</sup>ERIC—S EP—S**

Different du n° 34.

2 exemplaires. Poids : 4,49 et 4,43.

En outre trois deniers de ce type-là, trop frustes pour pouvoir être rangés dans l'une des 45 variétés qui le composent, pèsent 4,05, 4,09 et 4,40. La moyenne est ainsi de 4 gr. 424 : la différence avec la moyenne des deniers bon style n'est pas grande, mais rapprochée des autres particularités de ces pièces, elle a une certaine importance. Ce qui les caractérise surtout, c'est le peu de netteté des empreintes ; on dirait que les coins étaient d'un métal moins dur et avaient été gravés avec un burin

émoussé en sorte que les extrémités des lettres sont arrondies et mal définies : elles ne sont pas de hauteurs égales et ont quelque chose de très disgracieux.

*Type B.*

*Légende de l'avers correcte. Celle du revers incomplète.*

**Nº 42. + GENEVA CIVITAS**

R. + **FRÉDÉRIC—EP—S**

Un exemplaire. Poids : 4,46-47.

Nº 43. Avers différant très peu de celui qui précède ; tous deux offrent une grande ressemblance avec ceux des n°s 34 à 37 du type précédent.

R. Comme au n° précédent.

2 exemplaires pesant chacun 4,47.

**Nº 44. + GENEVA CIVITAS**

Avers différent des précédents.

R. + **FRÉDÉRIC—S E—S ou ES**

3 exemplaires. Poids : 4,46-47 ; 4,22 ; 4,23.

**Nº 45. + GENEVA CIVITAS**

R. Identique à celui du n° 44.

2 exemplaires. Poids : 4,44 et 4,20-21.

Les avers de ces deux derniers n°s ressemblent aussi à ceux de certaines variétés du type A ; par contre les revers des quatre n°s du présent type B, malgré l'omission d'une lettre, sont beaucoup mieux gravés que ceux du type A. Tout cela s'enchevêtre. Cela montre que toutes ces pièces sont contemporaines, et fait supposer qu'au moment de leur émission, l'activité de l'hôtel des monnaies était considérable, qu'elle nécessitait la présence simultanée de plusieurs graveurs dont le travail n'était pas également soigné, enfin qu'on employait pèle-mêle les piles et les trousseaux des uns et des autres.

*Type C.*

*Légendes de l'avers et du revers incorrectes.*

**Nº 46. + GENIEVA CIVITAS**

Cet avers ressemble beaucoup à celui des n°s 31 à 37 et à un de ceux du type B.

**R. + FIREDERIC-S EP-S**

Un exemplaire. Poids : 4,17-18.

*Type D.*

*Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte.*

**Nº 47. + GENEVA CIVITAS**

**R. + ERÉPCRIC-S IPS**

3 exemplaires. Poids : 4,40; 4,44-45 et 4,45.

**Nº 48. Avers comme au n° 47.**

**R. + EP€P (ou D) €D (ou P) ICS EP-S**

La deuxième lettre est bien un P mais avec un tout petit trait perpendiculaire, réminiscence du jambage de l'R. C'est une transition entre le R et le P et par conséquent entre le n° précédent et le suivant.

Un exemplaire. Poids : 4, 20-21.

**Nº 49. Avers comme aux n°s 47 et 48.**

**R. + EP€P (ou D) €PICS EP-S**

Un exemplaire. Poids : 4,45-46.

**Nº 50. Avers comme aux n°s 47 à 49.**

**R. + EP€P (ou D) €PICS EDS**

2 exemplaires. Poids : 4,42-43 et 4,48-49.

L'accouplement de revers très mauvais avec un avers correct corrobore ce que je viens de dire de la pluralité probable des graveurs employés à l'atelier épiscopal de Frédéric. Cela prouve aussi qu'on aurait

tort, d'une manière générale, en comparant des monnaies d'une même provenance, de conclure d'une grande différence dans la correction de leurs légendes à un grand intervalle entre leurs dates d'émission; il en est de cela comme de la forme des caractères.

*Type D bis.*

*Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte avec des S couchées.*

N° 50 bis. + **GENEVA CIVITAS** comme aux n°s 47 à 50.  
R. + **EPΕPERICΟ EPΣ**

Un exemplaire. Poids : 4,08-09. Collection de M. Edouard Audeoud.

*Type E.*

*Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte et rétrograde.*

N° 51. Avers comme celui des n°s 47 à 50.

R. + **FRΕDEDE** (ou P) **ICS ID—S**

2 exemplaires. Poids : 4,14 et 4,24.

N° 52. Avers comme celui des n°s 47 à 51.

R. + **FPΕPCRICΟ EPΣ**

Un exemplaire. Poids : 4,45.

Ges deux n°s sont intéressants par leurs légendes rétrogrades; nous reviendrons plus loin sur la meilleure manière d'expliquer cette irrégularité. Pour le moment remarquons une autre particularité curieuse qui s'y rapporte : les quatre deniers du type D et les deux du type E ont tous un avers identique, mais avec des revers différents. Ce fait se répète tout le long de la série des Frédéric, et le plus souvent dans le même sens : les exemples du contraire, c'est-à-dire les cas où deux

ou plusieurs avers correspondent à un même revers sont beaucoup moins fréquents. Cela paraît tenir à ce fait qu'au moyen âge on ne savait pas tremper les coins comme à présent et qu'ils devaient être remplacés souvent : on peut expliquer ainsi la multiplicité des variétés des monnaies de cette époque. Mais il y a plus : tandis qu'aujourd'hui les deux coins durent autant l'un que l'autre et que les chances d'accident sont égales pour les deux, au moyen âge, avec la frappe au marteau, celui des deux coins qui était fixé à l'enclume et qui recevait le flan, celui qu'on appelait le trousseau, se détériorait moins vite que le coin de dessus, la pile, qui recevait directement les coups de marteau ; d'autant plus qu'avec la manière, usitée alors, de tenir ce coin de dessus il était beaucoup plus difficile qu'avec les procédés modernes d'obtenir un parallélisme complet des deux surfaces. Voilà pourquoi nous avons eu à faire dessiner plus de revers que d'avers et si nous nous étions avisé plus tôt de ce fait nous aurions pu restreindre encore le nombre de ces derniers.

*Type F.*

*Légende de l'avers correcte. Celle du revers très incorrecte et rétrograde avec des S couchées.*

N° 53. + **GENEVA CIVITAS**

R. + **FRCP** (ou D) **EPICS EPS**

Un exemplaire. Poids, 4,49.

N° 54. Avers comme au n° 53.

R. + **EPER** (ou D) **EPICS EPS**

2 exemplaires. Poids : 4,48 et 4,49.

N° 55. + **GENEVA CIVITAS**

Avers différent du précédent.

R. Comme au n° 53.

Un exemplaire. Poids : 4,45.

N° 56. Avers comme au n° 55.

R. Comme au n° 54.

5 exemplaires. Poids : 4,16 ; 4,22 ; 4,23 ; 4,24-25 ; un manque.

N° 57. + **GENEVA CIVITAS**

Avers différent des précédents.

R. + **EREP** (ou D) **EPICS ED** (ou P) **S**

2 exemplaires. Poids : 4,14-15 et 4,15.

N° 57 bis. + **GENEVA CIVITAS**

Différant des précédents en ce que le degré inférieur du temple aboutit au V de CIVITAS

R. + **EDEPPEP** (ou D) **IC EP**

Un exemplaire. Poids : 4,14. Collection de M. Edouard Audeoud.

*Type G.*

*Légende de l'avers rétrograde mais presque correcte. Légende du revers très irrégulière, mais droite.*

N° 58. + **GENEVA CIVITAS**

R. + **EREP CRICS IP** (ou D) La dernière lettre, probablement une S, est effacée.

Un exemplaire. Poids : 4,10.

N° 59. Avers comme au n° 58.

R. + **EP** (ou R) **EPED** (ou P) **ICS EP**

2 exemplaires. Poids : 4,13 chacun.

N° 60. Avers comme aux n°s 58 et 59.

R. + **EPEP** (ou D) **EPICS EDS**

Un exemplaire. Poids : 4,08-09.

N° 61. Avers comme aux n°s 58 à 60.

R. + Une lettre effacée **PEP** (ou D) **EPIC EP**

Un exemplaire. Poids : 4,17-18.

N° 62. Avers comme aux n°s 58 à 61.

R. + **EPERICS EPS**

Les deux S de la légende sont couchées.

2 exemplaires. Poids : 4,44 et 4,49-20.

L'examen de ces deniers du groupe G jette un jour inattendu sur la manière dont se produisent les légendes rétrogrades. L'explication la plus simple, celle qui vient tout d'abord à l'esprit, consiste à supposer que l'artiste ou l'artisan chargé de graver les coins, ayant dessiné lui-même l'empreinte telle qu'elle se verra plus tard sur la pièce une fois frappée, ou en ayant reçu le dessin d'un supérieur, la grave sans songer à la retourner. Il en résulte une légende rétrograde, mais avec cette circonstance que la figure qui occupe le champ de la pièce, pour peu qu'elle soit symétrique de droite à gauche, comme c'est le cas du temple, garde, quoique intervertie, son apparence normale, ce qui permet à un observateur superficiel de ne pas s'apercevoir de la bêtue qu'il vient de commettre, s'il est illettré comme peuvent fort bien l'avoir été les employés de l'hôtel des monnaies de Frédéric. Mais il faut ajouter à cette ignorance probable une dose invraisemblable de négligence ou d'incapacité pour croire que l'ouvrier du métier, si c'était à lui qu'incombeait le soin de retourner les empreintes en les gravant, ait omis de le faire. On est donc conduit à supposer que le personnage qui gravait le coin n'était pas le même que celui qui en avait tracé le dessin et que ce dessin devait être préparé de telle sorte qu'il fût possible, par le fait d'une inadvertance d'un instant, qu'il fût gravé du mauvais côté, mais sans changement.

Il faut donc qu'on ait employé un procédé mécanique automatique, pour fixer les dessins qui ont servi à graver, sous deux aspects différents, des revers semblables. Cela peut s'obtenir en traçant l'empreinte telle qu'elle doit être vue sur la pièce effective, sur un morceau de parchemin mince, lequel, retourné, montre sur sa

face postérieure le dessin vu par transparence tel qu'il doit être gravé en creux. L'idée d'un autre procédé atteignant le même but m'a été suggérée par mon ami, M. Paul Ströehlin, très versé dans la connaissance de l'art ancien et moderne : on se servait au moyen âge pour le tracé des grandes lettres ornées des manuscrits de petites plaques ajourées, de poncifs, comme on les appelle, qui facilitaient grandement le travail du copiste ; quelques échantillons en sont conservés au Musée germanique à Nuremberg. Ne se servait-on pas aussi de ces guide-âne pour la gravure des monnaies ? Si oui, la question des légendes rétrogrades se simplifierait beaucoup (¹), car rien n'aurait été plus facile que de tourner le poncif du mauvais côté plutôt que du bon. Je soumets cette idée ingénieuse aux réflexions des numismates.

*Type H.*

*Légendes de l'avers et du revers rétrogrades.*

N° 63. L'avers est identique à celui des n°s 58 à 62.

R. + **EPΕΡΕΠΙCΣ ΕΡΣ**

Un exemplaire. Poids : 4,20.

N° 63 bis. L'avers diffère de celui des n°s 58 à 63 et 64 en ce que les deux degrés du temple sont démesurément longs, surtout le supérieur, et sont prolongés surtout du côté droit.

R. + **F** (une lettre effacée) **ΕΔΕΙΙCΣ ΙΔΙΣ**

Un exemplaire. Poids : 4,08. Collection de M. Edouard Audeoud.

N° 64. Avers comme aux n°s 58 à 63.

R. + **ΕΔ** (ou P) **ΕΔ** (ou P) **ΕΔ** (ou P) **ΙCΣ ΕDS**

Un exemplaire. Poids : 4,44.

(¹) Je suis loin de penser que cette explication puisse rendre compte de toutes les légendes rétrogrades qu'on voit au moyen âge : il me semble qu'elle ne peut pas s'appliquer aux légendes dégénérées immobilisées comme le **ΤΣΟΙ ΣΑΒΙΟ** de l'évêché de Lauanne.

Les variétés 42 à 64, formant l'ensemble de la deuxième classe des deniers de Frédéric, moins le type A, qu'il convient de mettre à part, sont représentées par 32 exemplaires qui pèsent ensemble 37 gr. 39, ce qui fait une moyenne de 1,168 par pièce, c'est-à dire, à une fraction de centigramme près, le même chiffre que pour les deniers de bon style. C'est une concordance très remarquable.

### TROISIÈME CLASSE

#### *Deniers de style barbare.*

Il est plus facile pour les deniers de cette classe-ci que pour ceux de la précédente de trouver un caractère commun qui les distingue nettement des autres : le mot barbare exprime parfaitement ce qu'il en est. Les légendes sont plus qu'incorrectes : on a peine à y reconnaître le nom de Frédéric et le mot CIVITAS ; pour la plupart le nom de Genève est tellement défiguré qu'on ne pourrait pas le lire si on n'avait pas vu préalablement les pièces décrites ci-dessus ; c'est même au point qu'on peut se demander (1) si c'est bien réellement Genève qui y est désignée. Du reste, tout y est mauvais : le dessin du temple, la gravure de chaque lettre, le poids qui est inférieur à celui des deniers des deux premières classes et le métal qui paraît être à un titre inférieur.

L'idée qui vient tout naturellement à l'esprit à la vue de ces pièces mal réussies, c'est qu'elles sont de la fausse monnaie, non pas peut-être le produit de faux-monnayeurs proprement dits, mais des frappes faites dans des circonstances exceptionnelles, à une époque de

(1) En fait on me l'a demandé. Quelqu'un, qui n'est pas le premier venu en numismatique, m'a suggéré l'idée que ENCYA pourrait bien ne pas signifier Genève, mais Annecy, alors chef-lieu de décanat de cet évêché.

malheurs publics ou de troubles, ou peut-être des imitations faites en dehors du diocèse par des souverains qui avaient le droit de battre monnaie et qui en profitaient pour contrefaire le numéraire de leurs voisins. Rien n'est plus commun au moyen âge et pendant la renaissance que l'exercice de cette industrie coupable.

Quand j'ai parlé pour la première fois dans le *Bulletin* de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, j'ai émis l'opinion que les deniers barbares et légers que je vais décrire avaient été frappés par Frédéric lui-même pendant les dernières années de Rodolphe de Bourgogne, *ignavus regulus*, à la faveur du désordre qui régnait probablement à la veille de sa mort, laquelle devait amener la dissolution de l'État. Cela est fort possible, mais on peut trouver d'autres hypothèses qui rendent aussi bien compte des faits. En premier lieu, il se peut que cette mauvaise monnaie ait été frappée pendant les guerres qui suivirent l'avènement de Conrad-le-Salique, lors des révoltes réprimées d'abord en 1033 et en 1034, sous ce prince, et en 1045, sous son fils Henri III : elle aurait pu être émise pendant cette époque troublée soit par les seigneurs romands révoltés, soit par l'évêque lui-même et, dans cette hypothèse comme dans celle que j'avais proposée d'abord, le retrait du droit de mettre son nom sur le numéraire aurait été une punition infligée à l'évêque par l'empereur.

Le défaut principal de ces deux hypothèses, surtout de la première, c'est qu'elles font remonter trop haut, avant 1032 dans le premier cas, avant 1045 dans le second, la date de l'émission des monnaies de Frédéric qui nous sont parvenues : les dernières pièces du Pas-de-l'Échelle sont probablement du deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle, comme nous le verrons plus loin, et il est peu probable qu'un trésor renferme dans un état de conservation à peu près égal des pièces frappées à un siècle ou tout au moins à 75 ou 80 ans de distance.

Il est donc plus naturel d'admettre que la plus grande partie des deniers de Frédéric, en tous cas ceux au temple à quatre colonnes, sont d'une époque un peu moins reculée que je ne l'ai pensé et dit au premier moment, avant d'être fixé sur la date probable des SCS PETRVS. En même temps, si nous supposons que Frédéric a frappé monnaie à son nom plus ou moins longtemps après le milieu du siècle, cela aurait deux avantages : il en résulterait d'abord que l'introduction de l'anonymat dans le monnayage de l'évêché de Genève aurait eu lieu en même temps que dans celui de l'archevêché de Besançon qui se trouvait dans des conditions politiques pareilles ; ensuite et surtout, cela nous permettrait de trouver les auteurs probables de la contrefaçon, qui travaillaient pendant que de son côté l'évêque frappait encore.

Il y avait, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, à Aiguebelle en Maurienne, un atelier qui lançait dans la circulation des monnaies imitées de celles de Vienne, sur une assez grande échelle pour avoir motivé les plaintes de l'archevêque de cette ville et même un voyage qu'il fit en Italie. Cette histoire a déjà été racontée par plusieurs auteurs ; elle se résume en ceci, que l'atelier d'Aiguebelle s'est livré à cette fabrication d'abord du vivant d'Odon, comte de Savoie (1056-1060) puis, à deux reprises, pendant la minorité de ses fils, sous la tutelle de leur mère et du vivant de l'archevêque Léger, soit entre 1060 et 1069. Il est indifférent pour notre travail de rechercher si cette fausse monnaie avait été émise par des sujets du comte ou par le comte lui-même, comme M. Morin-Pons le suppose (<sup>1</sup>), avec raison semble-t-il. L'essentiel c'est qu'elle existait et l'on ne voit pas pourquoi le faussaire, quel qu'il fût, se serait gêné d'imiter les deniers de l'évêché de Genève aussi bien que ceux de l'archevêché de Vienne, et, si cette imitation a eu lieu pour les uns

(1) H. MORIN. *Numismatique féodale du Dauphiné*, Paris, 1854, p. 42 à 43.

comme pour les autres à plusieurs reprises, cela explique le fait qu'il se trouve non seulement deux types, au moins, de **FREDERICVS** mal frappés et de peu de valeur intrinsèque; mais aussi des deniers anonymes au nom de Saint-Maurice qui se trouvent dans le même cas; enfin cela permettrait d'assigner une date approximative au changement de type des deniers de Genève : cette petite révolution monétaire aurait eu lieu pendant que l'atelier interlope d'Aiguebelle fonctionnait, c'est-à-dire pendant le troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle. Mais ne nous langons pas trop dans les hypothèses et revenons à la description des pièces.

*Type A.*

*Légende de l'avers barbare. Celle du revers barbare, mais droite.*

N° 65. + **CENFVA CIVIS**

R. + **FP** (ou D) **IDCIIC ED** (ou P) 2

7 exemplaires. Poids : 4,02-03; 4,03-04; 3 à 4,06; 4,07.

Manque une pesée.

*Type B.*

*Légende de l'avers barbare. Celle du revers barbare et rétrograde.*

N° 66. + **CENEVA CIVAS**

La barre intérieure de l'N est placée en sens inverse; le premier A a une forme très particulière et unique.

R. + **ERIDEI·ICS EDS**

3 exemplaires. Poids : 0,94-95; 4,00 et 4,05-06.

N° 67. + **CE (N) CVA CVTIS**

R. + **EDI.... CIS**

Un exemplaire. Poids : 0,94-92.

*Type C.*

*Légende de l'avers méconnaissable (ENCVA) mais droite.  
Celle du revers barbare mais droite.*

N° 68. + **ENCVA CIVITAS**

R. + **EDEDICS EDCS**

Un exemplaire. Poids : 4,43-44.

*Type D.*

*Légende de l'avers méconnaissable (ENCVA ou CHGVA).  
Celle du revers barbare et rétrograde.*

N° 69. + **ENCVA . CIVITAS**

R. + **FRFDERIE EP** (ou D) **S**

3 exemplaires. Poids : 4,06 ; 4,08-09 et 4,44.

N° 70. Avers comme au n° 69.

R. + **ER** (une lettre effacée) **DERIC EPS**

Un exemplaire. Poids : 4,06.

N° 71. Avers comme aux n°s 69 et 70.

R. + **ERIDERIC EIS**

2 exemplaires. Poids : 4,04 et 4,40.

N° 72. Avers comme aux n°s 69 à 71.

R. + **ERIPCIIC EP** (ou D) **S**

Un exemplaire. Poids : 4,47.

N° 73. Avers comme aux n°s 69 à 72.

R. + **ERIP** (ou D) **CIIC ED** (ou P) **S**

Ces deux variétés se distinguent aussi par la forme de l'R qui est extravagante au n° 73.

Un exemplaire. Poids : 0,99-1,00.

N° 74. Avers comme aux n°s 69 à 73.

R. + **ERIDCIIC EDS**

2 exemplaires. Poids : 4,07 et 4,40.

N° 75. + **CHCVA CIVITA**

R. + **FDIDCIIC EDS**

Un exemplaire. Poids : 1,06.

*Type E.*

*Légende de l'avers méconnaissable (CHCVA) et rétrograde.*

*Celle du revers barbare mais droite.*

N° 76. + **CH** (ou N, ou II) **CVA CVTHS**

R. + **FD** (ou P) **IICIIIC FIS**

Un exemplaire. Poids : 1,40.

N° 77. + **CHCVA CVTAS**

R. + **FPCII** (II ou M) **EIS IP** (ou I) **S**

Un exemplaire. Poids : 1,43-44.

*Type F.*

*Légende de l'avers méconnaissable (ENCVA ou CHCVA) et rétrograde. Celle du revers barbare et rétrograde.*

N° 78. + **EN** (ou H) **CVA CVTAS**

R. + **FI·IRCIIE EIS**

Un exemplaire. Poids : 1,40.

N° 79. + **CH** (ou N) **CVA CVTAS**

R. + **FPIPCIIIC EIS**

Un exemplaire. Poids : 1,46.

Nous voilà arrivé à la fin de cette longue et ingrate série de deniers dégénérés. Il ne nous reste plus qu'à dire que pour cette classe-là le fond n'est pas supérieur à la forme ; le poids de ces pièces est en moyenne de 1,067 et le métal, autant qu'on en peut juger, de moins bon aloi que pour les pièces des deux premières classes.

Nous devons avouer, pour terminer, que nous ne sommes pas encore entièrement fixé sur l'origine de ces

pièces barbares ; les raisons que nous avons exposées plus haut nous semblent bien prouver qu'elles ont été émises à Aiguebelle ou dans un autre atelier interlope situé hors du diocèse, mais cette démonstration ne nous satisfait pas entièrement et nous préférons nous tenir et engager le lecteur à se tenir comme nous, jusqu'à plus ample informé, dans un doute philosophique. Une donnée importante nous manque pour nous décider résolument entre ces deux alternatives : frappe à l'atelier épiscopal de Genève dans des conditions encore pires que pour la deuxième classe et frappe frauduleuse à l'étranger ; c'est la connaissance du titre de ces pièces. Si elles étaient seulement un peu moins bonnes que celles des deux premières classes, on serait porté à en conclure qu'elles sortent bien de l'hôtel des monnaies de Frédéric où, pour une raison quelconque, on aurait abaissé le titre des deniers comme on commençait à le faire dans presque toute l'Europe occidentale ; si au contraire le titre en était très mauvais, si ce n'était plus de l'argent, mais du billon, surtout si c'était un billon bas ou très bas, on pencherait plutôt vers l'hypothèse d'une imitation coupable faite à l'étranger. Malheureusement, pour juger de la teneur en argent d'une pièce, on ne peut pas se fier à la seule apparence, si habitué qu'on soit à manier les monnaies du moyen âge ; il faut un essai fait par un homme du métier. Or le plus grand nombre des deniers de la troisième classe n'existent qu'à un ou deux exemplaires, et il ne peut être question de les sacrifier pour en connaître le titre ; quant aux deux pièces de cette espèce que nous avons fait analyser, nous avons expliqué plus haut pourquoi nous n'en connaissons pas mieux le titre que si elles n'avaient été soumises à aucun essai. Peut-être pourrons-nous arriver à un meilleur résultat en faisant sur ces pièces l'application du principe d'Archimède, c'est-à-dire en les pesant successivement dans l'air et dans l'eau. Nous comptons nous

livrer à ce travail aussitôt que, par des exercices préalables répétés assez souvent avec des monnaies dont le titre nous sera bien connu, nous aurons acquis une habileté suffisante dans ces manutentions délicates. Nous ne manquerons pas d'en rendre compte à nos lecteurs.

D<sup>r</sup> LADÉ (1).

(1) La suite du travail de M. le D<sup>r</sup> Ladé, comprenant l'étude et la description des deniers à la légende S. MAVRICIVS et SCS PETRVS sera publiée l'année prochaine. Les clichés qui ont servi à faire les planches de ce mémoire appartiennent à M. Paul Ch. Strehlin. La numérotation des figures est exactement celle du texte (Réd.).



AR



1



AR



2



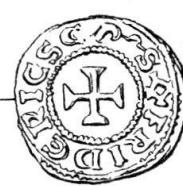
AR



3



AR



4



AR



5



AR



6



AR



7



AR



8



AR



9



AR



10

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE 1)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

III<sup>me</sup> ANNÉE

PL. X



AR



11



AR



12



A



13



AR



14



AR



15



AR



16



AR



17

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

III<sup>me</sup> ANNÉE

PL. XI



AR



18



AR



19



AR



20



A



21



AR



22



AR



23



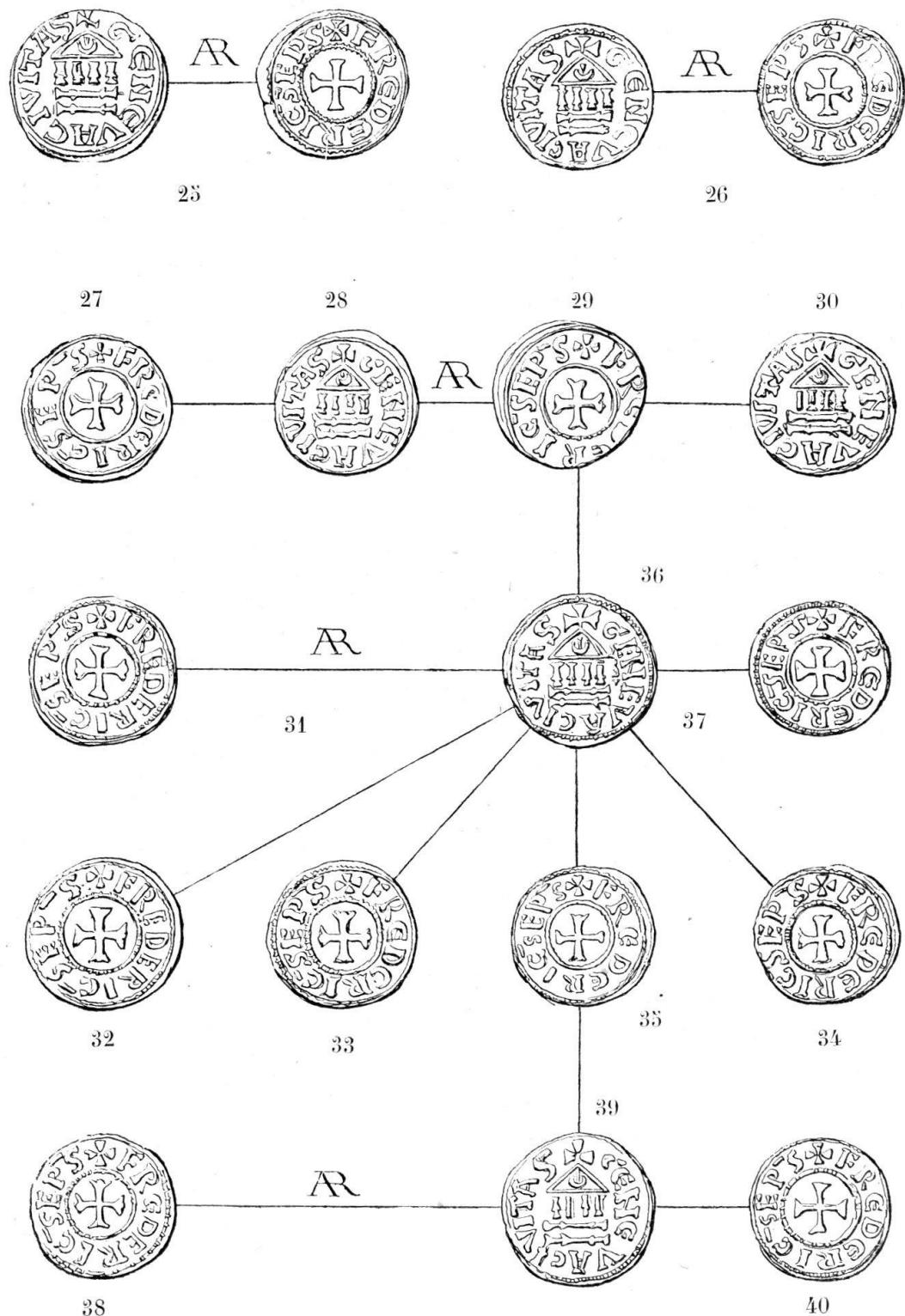
AR



24

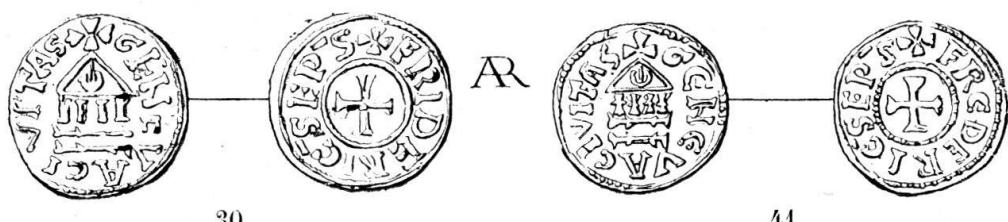
TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I)



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE I ET II)

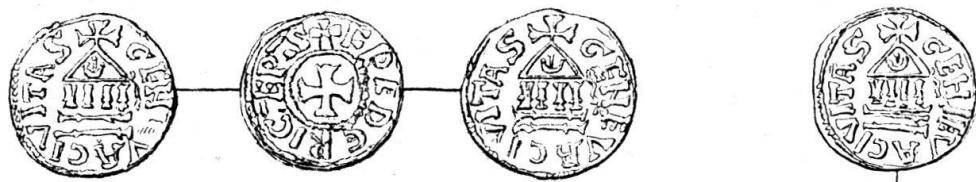


30

44

42

43



AR

AR



44

45

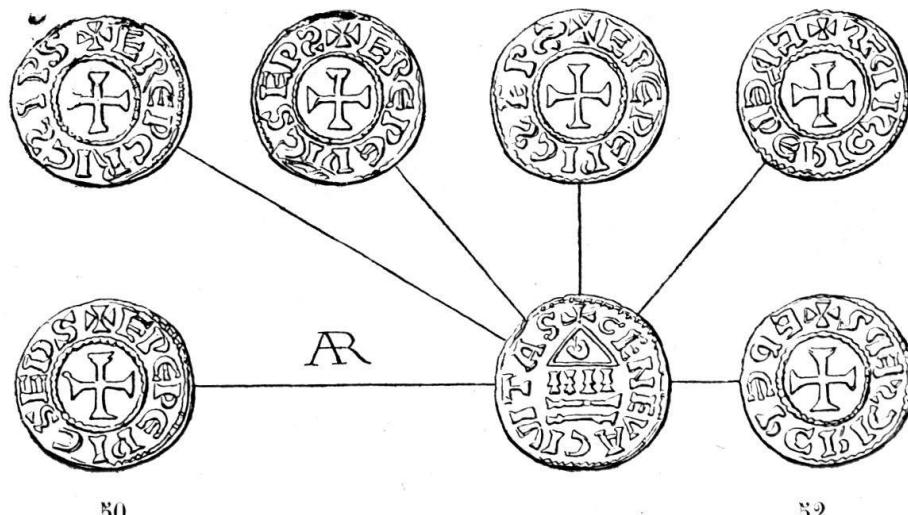
46

47

48

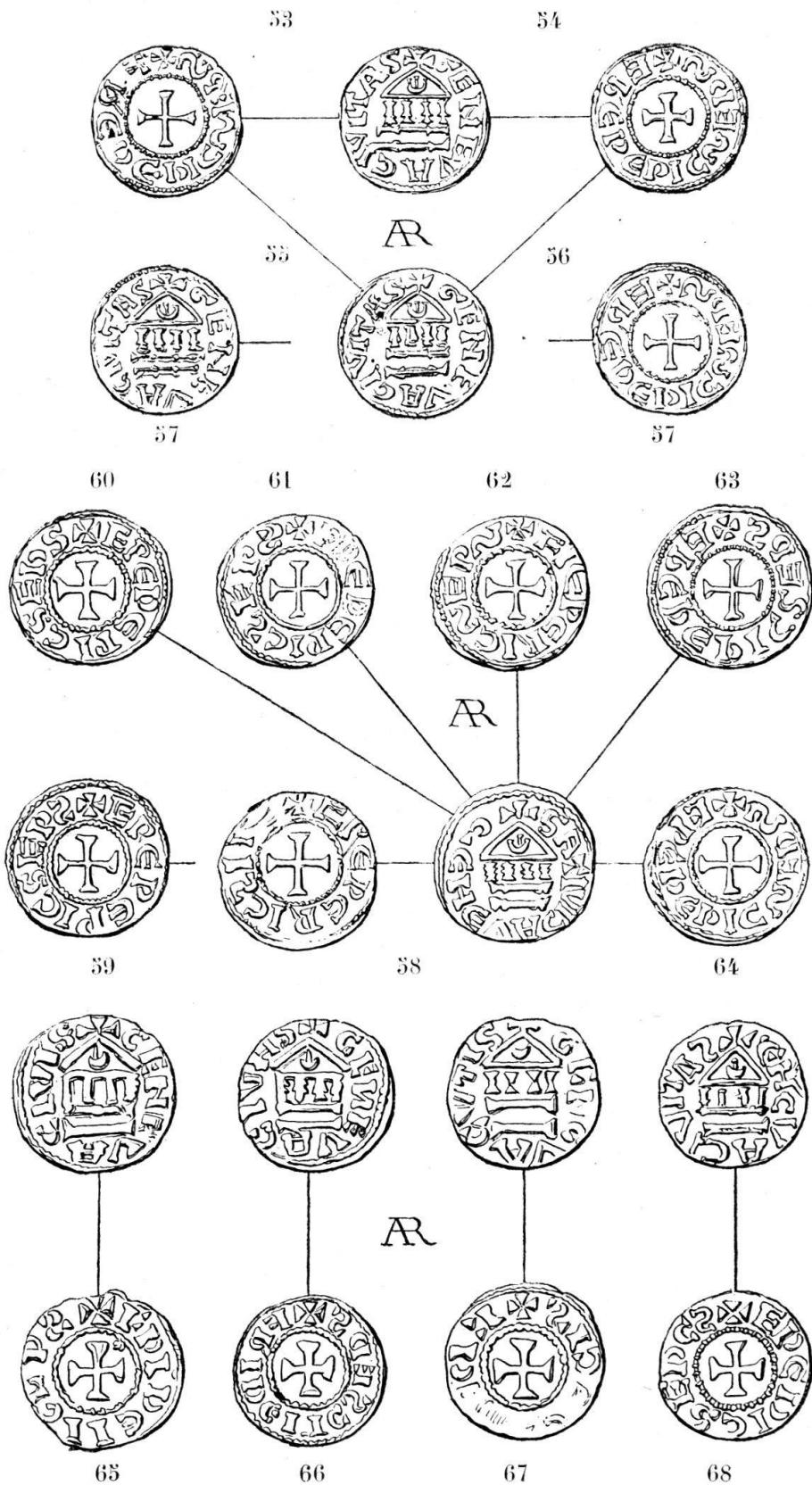
49

51



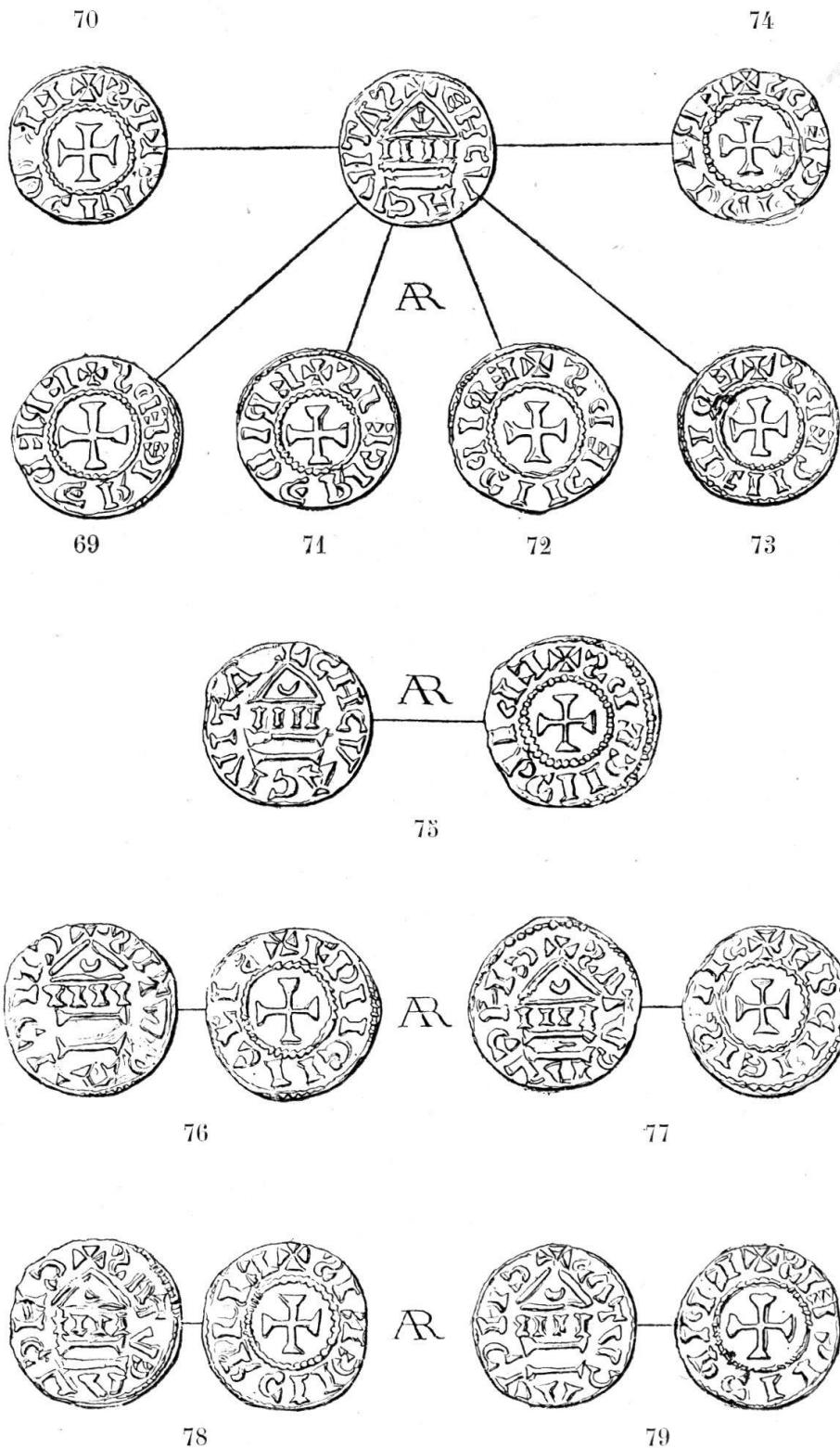
50

52



## TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE II ET III)



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE  
DENIERS AU NOM DE FRÉDÉRIC (CLASSE III)